



Rapport Commission Communale Accessibilité

GENNEVILLIERS – 2022 / 2023 CCAS /DSA: MISSION HANDICAP



Il essentiel de prendre directement en compte la voix et l'avis des personnes handicapées, lesquelles sont insuffisamment représentées dans les processus décisionnels actuels.

Catalina DEVANDAS AGUILAR, Défenseuse des droits de l'homme, première Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées, Conseil des droits de l'homme

Dans une perspective résolument inclusive, cette contribution vise à interroger, d'un point de vue anthropologique et philosophique, les manières de concevoir et de prendre en compte le handicap

Charles GARDOU, Professeur à l'Université Lumière-Lyon (Dans une perspective inclusive, penser autrement le handicap)

Sommaire

Intro	duction 3	
Donr	nées générales de la commune	
Mem	bres réguliers de la CCA	
Asso	ciation représentées à la CCA	
Glos	saire	
Lest	ravaux de la CCA en 2022 et 2023	
1 ^{ère} pa	artie : Stratégies d'inclusion sur le territoire11	
l.	Aménagements et infrastructures	
H.	Gennevilliers Habitat	
III.	Politique R.H en direction du personnel	
2ème	partie : Services et prestations60	
1.	L'enfance et le handicap	
II.	Le sport et le handicap64	
III.	L'aide au départ en vacances	
3ème	partie : Diagnostic handicap 2023 sur le territoire de Gennevilliers69	
Persp	ectives de la CCA pour 2024 /2025)
Anne	exe	

Introduction

Ce rapport d'activité reflète le dynamisme et le travail réalisé par la mission handicap au sein de la DSA (Direction de la solidarité et de l'Autonomie) avec la CCA, les services municipaux et les partenaires locaux.

Il Illustre les actions menées, les aides et le soutien à la population en situation de handicap par la mission handicap, les services municipaux et la ville dans son ensemble. Au-delà de ses missions traditionnelles la mission handicap prend en compte et développe les objectifs de la mandature autour de l'Inclusion et l'accès aux droits dans la vie quotidienne.

La Commission communale d'accessibilité - CCA, présidée par Patrice LERCLERC, Maire de Gennevilliers, Maria-Blanca Fernandez Conseillère Municipale Vice-Présidente de la CCA et Christophe BERNIER, Conseiller Municipal en charge du handicap, ainsi que les membres de la commission, et les différents services de la Ville et de l'état.

Données générales de la commune

Population de Gennevilliers: 50 653 habitants (chiffres INSEE 2016)

Superficie de la commune: 1 164 hectares

ERP: 115 (publics et privés)

IOP: 48 (28 espaces verts et 20 plateaux d'évolution)

Voirie: 62 kms

Membres réguliers de la Commission Communale d'Accessibilité (CCA)

Les membres de la CCA sont les personnes nommées par arrêté du maire en date du 15 décembre 2015 (voir annexe 1).

Associations représentées à la CCA de Gennevilliers

AGIR: Association Gennevilloise pour l'Initiative des retraités

APEI: Association des Parents d'Enfants Inadaptés

APF: Association des paralysés de France

AVH: Association Valentin Haüy

CVHG: Communiquer et Vivre son Handicap à Gennevilliers

SH 92 : Solidarités Handicapés 92

Glossaire

Mandicap

CCA: Commission Communale pour l'Accessibilité

CITL: Centre d'Initiation au Travail et aux Loisirs

ERP: Etablissement Recevant du Public

ESAT: Etablissements et Service d'Aide par le Travail

FIPHFP: Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

IME: Institut Médico Educatif

IOP: installation ouverte au public (espaces verts, parkings extérieurs, terrains de sport...)

MDPH: Maison Départementale des Personnes Handicapées

PAI: Projet d'Accompagnement Individualisé

PMR: Personne à Mobilité Réduite

PAVE : Plan de mise en Accessibilité de la Voirie

SAIS 92: Service d'Accompagnement et d'Information pour la scolarisation

SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile

ULIS: Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire

Mairie

CMS: Centre Municipal de Santé

DDEI: Direction pour le Développement de l'emploi et de l'insertion,

DGST: Direction Générale des Services Techniques

DI: Direction des Infrastructures

DMS: Direction Municipale des Sports

DMRU: Direction municipale de la relation avec les usagers

DPB: Directeur Patrimoine bâti

DSA: Direction Solidarité Autonomie

OPH: Office Public de l'Habitat

PLIE de Gennevilliers : Plan Local pour l'Insertion et pour l'Emploi

Institutions et associations

APEI: Association d'amis et Parents d'Enfants handicapés mentaux

ANCV: Agence nationale pour les chèques-vacances

ALEFPA, Association Laïque pour l'Education, la Formation, la Prévention et l'autonomie

ARS : Agence Régionale de Santé

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CVHG: Association Communiquer et Vivre son Handicap à Gennevilliers

PCPE: Pôle de compétences et de prestations externalisées (ARS)

SIG: Système d'Information Géographique (Agenda 21 – dispositif national)

Les travaux de la CCA en 2022 et 2023

La Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA) est présidée par Patrice LECLERC, Maire de Gennevilliers, animée par Christophe BERNIER, Conseiller Municipal en charge du handicap, et Maria-Blanca FERNANDEZ, Conseillère municipale. Elle se réunit en commission et en sous-commissions plusieurs fois par an. Les différents thèmes sont abordés et présentés aux membres de la commission par des intervenants de la mairie et des partenaires extérieurs venus présenter dossiers et projets réalisés ou en cours.

En 2022 et 2023, la CCA s'est réunie à plusieurs reprises, aux dates suivantes :

Focus des CCA et thématique.

- lundi 13 septembre 2022 : Accès Service Public : Aménagement RDC de la mairie (futur service état civile et démarcherie. Visite de chantier autour des aménagements et d'accessibilité en présence d'Etienne KOSIANSKI, Directeur de la Relation avec les usagers (DMRU).
- jeudi 24 février 2023 : CCA au magasin Boulanger sur la thématique « Horaire bleu » pour les clients en situation de handicap et l'accessibilité dans le magasin.

Photo







- Jeudi 27 janvier 2023 : CCA spéciale accessibilité dans les parcs et jardins ainsi que l'aménagement du square Mozart.















Avril 2022

Présentation du rapport d'accessibilité 2020 aux membres de la CCA

Juillet 2022

Rencontre avec l'APEI de la boucle de la Seine et Planification du calendrier des futurs CCA.

Le partenariat entre la mairie de Gennevilliers et l'association APEI se développe d'année en année. L'association, très présente sur la commune, gère plusieurs ESAT et deux restaurants, Le Castel, rue de la Couture d'Auxerre et la Croisée des chemins (8 rue Bergkamen). Le soutien de la ville, matériel et financier, n'est plus à démontrer (garanties d'emprunts, subventions multiples, aides matérielles et techniques pour des sorties et différentes initiatives).

13 septembre 2022

Visite de chantier du rez-de-chaussée de la Mairie autour des aménagements et l'accessibilité.

Une visite des travaux a eu lieu en présence d'Etienne KOSIANSKI, Directeur de la Relation avec les Usagers (DMRU) au rez-de-chaussée de la tour afin de réaménager l'espace et de suivre l'évolution du projet (voir compte-rendu photos en annexe).

Novembre 2022 : Service Public, accès aux loisirs et autres activités de la ville.

Décembre 2022 : Bilan de fin d'année, échange autour des questions de voiries et de circulation

Janvier 2023

Thème de la rencontre Sur le territoire de la commune.

1ère partie : Stratégies d'inclusion sur le territoire

I- Aménagements et infrastructures

Premier service de la Direction des Infrastructures, le S.E.T.I. a pour vocation d'assurer la réalisation des travaux de voirie de la commune (travaux neufs et d'entretien), de suivre l'exécution des chantiers d'infrastructures (Conseil Départemental, SEMAG, SGP...) et de participer à l'animation des groupes de travail participatifs des quartiers et usagers (PMR, cyclistes).

Avec un effectif au complet, le service a démarré l'année 2022 sur les chapeaux de roue et avec un nouvel objectif impulsé par la municipalité : La rupture écologique.

Appui technique incontournable pour la direction des sports et la direction des affaires scolaires, le service pilote l'ensemble des études, en collaboration avec le bureau d'études de la direction, la Direction des Projets Opérationnels et la Direction de l'Environnement.

Pour remplir ces missions et gérer les 61 kilomètres de voirie communale et départementale, le responsable du service peut s'appuyer sur 3 techniciens polyvalents sur le volet technique, et des ressources de la direction des infrastructures pour la partie administrative (une assistante de direction)

Le présent bilan rend compte de l'activité et des réalisations ainsi que l'implication quotidienne des agents du S.E.T.I. au service des usagers.

Avec la poursuite du programme « Nature en cours », la création d'un nouveau dépôt afin d'augmenter la capacité de stockage pour le réemploi et l'accentuation de la désimperméabilisassions des trottoirs et des espaces publics, le service enclenche son dernier virage vers un partage équitable de l'espace et la réalisation d'aménagement durable.

Les interventions réalisées au cours de cette année seront résumées par 3 thématiques :

- 1- Les grandes thématiques
- 2- Les petites opérations : les baux gérés par le SETI
- 3- Le SETI, à la disposition de la commune

L'équipe du SETI









1.5-25
ES
uivi
ions
ements
sportifs
e la
ers:
e

Les principales compétences du SETI



Les grandes opérations

D'un montant supérieur à 100 000 € TTC, qu'elles soient réalisées dans le cadre des baux ou d'appels d'offre spécifique, ces opérations nécessitent beaucoup plus d'implication de la part du service que ce soit en préparation ou en suivi des travaux. En 2022, 8 opérations répondent à ces critères.

Programme de rénovation voirie 2022

Liste des voies concernées :

- Rue Ampere
- Rue Léonie Caron
- Rue Galliéni
- Rue des Collines
- Rue Chemin des Reniers
- Rue Adrienne
- Rue du Square

Coût de ces opérations : 516 000 € TTC

Rénovation de 7 500 m² de chaussée Traitement de 2 200 m² de structure Rénovation de plus de 1 200 m² de marquages

Rénovation de la couche de roulement des voies trop abîmées, reprise des marquages au sol pour la signalisation et le stationnement.





Programme de réfection des trottoirs 2022

Liste des voies concernées :

- Rue Arthur Rimbaud
- Rue des Collines
- Rue Héloïse Michaud
- Rue Pasteur
- Rue Danton

Coût de ces opérations : 180 000 € TTC

Rénovation de plus de 2 200 m²

Amélioration de l'accessibilité

Remplacement de plus de 100 m de bordures épaufrées

Remplacement de plus de 150 mobiliers

Mise en place d'enrobé rouge pour

les cheminements piétons, l'agrandissement des espaces verts si possible et leur protection contre le stationnement, pose de barrières, potelets et dalles podotactiles pour la protection des piétons et l'indication des cheminements PMR.







Programme « Nature en cours »

Initié en 2021, le programme Nature vise à aménager les cours d'école pour améliorer le bien-être des usagers dans le cadre scolaire et périscolaire. Les objectifs poursuivis sont de deux ordres :

- Des objectifs écologiques : lutte contre l'effet d'ilot de chaleur urbain, désimperméabilisassions des sols, support de la biodiversité...
- Des objectifs pédagogiques : interroger la place des garçons et des filles dans la cour, des grands et des petits, des jeux dynamiques et des espaces calme...

En 2022, le programme, budgétisé à hauteur de 1 302 000 € T.T.C., portée sur :

- Le réaménagement de la cour arrière de l'école Lurçat
- Le réaménagement de la cour de l'école Diderot B.

- Ecole Lurçat

Coût de l'opération : 688 506 € TTC

VRD: 400 143 € HT
CLOTURES: 32 992 € HT
ESPACES VERTS: 62 500 € HT
MARQUAGES AU SOL: 15 000 € HT
MOBILIERS: 11 293 € HT
PATELAGE BOIS: 19 600 € HT
FONTAINE: 3 727 € HT

ZONE DE MOTRICITE : 20 000 € HT







- Ecole Diderot B

Coût de l'opération :613 348 € TTC

VRD: 337 372 € HT CLOTURES: 30 063 € HT ESPACES VERTS: 20 834 € HT MARQUAGES AU SOL: 38 333 € HT

MOBILIERS: 10 658 € HT

VOILE D'OMBRAGE : 9 458 € TH PATELAGE BOIS : 19 600 € HT

FONTAINE: 2 007 € HT SOL SOUPLE: 9 300 € HT

ZONE DE MOTRICITE : 25 000 € TTC







Aménagement du parvis Edouard Vaillant







Coût de l'opération : 360 477 € TTC

Aménagement de 2 000 m²
Surface d'espace verts multipliée par 5
Plantation de 22 arbres
Traitement de l'accessibilité

VRD: 241 667 € HT CLOTURES: 6 579 € HT ESPACES VERTS: 31 667 € HT ECLAIRAGE PUBLIC: 20 484 € HT

Traitement du parvis avec un sol de couleur claire et l'agrandissement des espaces verts et des plantations de végétaux, permettront une gestion alternative des eaux de pluie par infiltration dans les espaces verts pour la création d'un îlot de fraicheur. La cession d'une partie du parvis pour l'extension de la terrasse du centre Thomas Besso, permettra de prolonger les activités du club Ado.

Aménagement de la Rue des Caboeufs : création d'un itinéraire cyclable.



Démarrer en fin d'année 2021, la requalification du trottoir de la rue des Caboeufs s'est prolongé en ce début d'année 2022. Avec la création d'une piste cyclable, d'un cheminement piéton et de zones d'espaces verts, cet aménagement apportera confort et sécurité aux cyclistes et piétons de ce secteur de la Zone d'Activité.

Coût de l'opération : 503 635 € TTC



Aménagement de la Rue des Petites Murailles



Réaménagement de la rue des Petites Murailles au droit du groupe scolaire Gustave Caillebotte. Mise en place de revêtement clair (750 m²), augmentation de la surface d'espaces verts (de 110 m² à 308 m²), création d'une noue végétalisée pour la gestion des eaux de pluies et pose de mobiliers d'agrément.

Coût de l'opération : 160 464 € TTC

VRD: 118 333 € HT / ESPACES VERTS: 13 333 € HT / OUVRAGES D'EAU: 2 054 €



<u>Aménagement du Dépôt de la Direction des</u> <u>Infrastructures</u>



Validé dans le cadre du budget 2022, l'aménagement du nouveau dépôt de la direction offre de nouvelles perspectives.

En effet, avec l'augmentation de la capacité de stockage, ce nouvel espace va permettre à la direction d'améliorer ces possibilités de réemploi et de disposer d'un espace de réunion technique.

Coût de l'opération : 356 851 € TTC

Aménagement de 2 200 m² en voirie lourdes

VRD: 279 168 € HT CLOTURES: 9875 € HT MARQUAGE AU SOL: 8333 € HT



Aménagement de la Rue Paul Vaillant Couturier

Les travaux de la requalification de la rue Paul vaillant Couturier ont démarré en octobre 2022. Sur ce tronçon long de 400 m, l'aménagement permet de réduire la place de la voiture et offre une voirie sécurisée pour la pratique du vélo. Avec l'augmentation de la surface d'espaces verts et la plantation de 15 arbres, la capacité d'infiltration des eaux de pluies sera doublée. L'aménagement qui est en cours de réalisation sera livré au début du 4éme trimestre 2023.

Coût de l'opération : 1 039 877 € TTC

VRD: 708 334 € HT
CLOTURES: 19 950 € HT
ESPACES VERTS: 49 641 € HT
ECLAIRAGE PUBLIC: 74 889 € HT
SIGNALISATION: 13 750 € HT





Parc des Sévines : rénovation du gazon Synthétique du terrain n°2

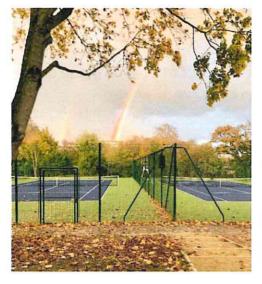
Coût de l'opération : 310 000 € TTC

- Remplacement du gazon synthétique du terrain de foot n° 2 par un gazon de dernière génération capable de subir une fréquentation intensive.
- Traitement ponctuel de la structure
- Reprise de la couche de souplesse
- Remplacement des buts
- Reprises ponctuelles de la main courante





Parc des Sévines : création de 5 courts de tennis





Coût de l'opération: 342 000 € TTC

- Création d'une structure sportive
- Mise en œuvre d'une résine sportive
- Remplacement de l'ensemble des clôtures
- Mise en place d'un éclairage sportif plus performant sur 3 terrains
- Mise en accessibilité des terrains



Les petites opérations : les baux gérés par le SETI

D'un montant inférieur à 100 000 € TTC, les petites opérations, gérées ou non par le SETI, sont réalisées dans le cadre des différents baux de la commune.

Que ce soit en travaux, en service ou en fourniture, ces différents marchés nous offrent une grande souplesse d'action qui permet d'augmenter la réactivité du service.

LES BAUX: Voiries (Colas) - Petits aménagements

Rue Hector Berlioz

Dans le cadre de la désimpermibilisation de l'espace public et la volonté de créer des zones de rafraichissement, le parvis de l'école Langevin a été réaménagé avec notamment l'agrandissement de la zone d'espace vert et la mise en œuvre d'un revêtement clair pour un total de 90 000 € TTC.



Aménagement d'un parking provisoire :

Dans le cadre des aménagements de la ZAC des Agnettes et afin de limiter l'impact des travaux sur le stationnement, la ville a réalisé un parking provisoire sur la rue de l'association. Situé sur un terrain destiné aux ouvrages de la SGP, cet espace qui sera restitué en 2024 a couté 50 000 € TTC.



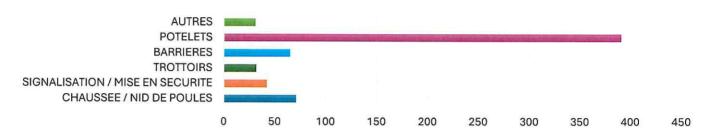
AMENAGEMENT DES VOIES: OPERATIONS REALISEES EN 2022:

- ➤ Rue Jean Perrin Aménagement du trottoir: 98 000 € TTC
- ➤ Rue de la Découverte création de places de stationnement : 22 000 € TTC
- ➤ Rue Basly Protection des accès du n° 25 : 22 200 € TTC
- ➤ Rue du Moulin de Cage création d'une zone végétalisée : 70 000 € TTC
- Passages Henri Magne et Chandon protection des accès : 15 000 € TTC

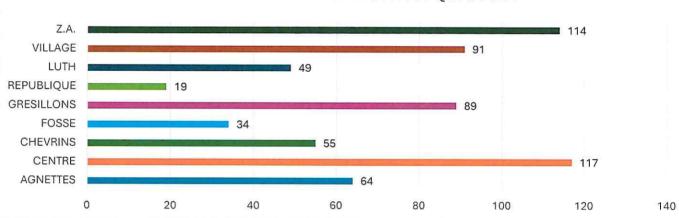
- ➤ Rue Hector Berlioz pose d'un portique: 6 200 € TTC
- ➤ Quartier Centre pose de barrières à clé prisonnière : 36 000 € TTC
- ➤ Quartier Grésillons création de stationnement moto: 26 000 € TTC
- ➤ Traitement des pavés : 50 000 €
- ➤ Création de place PMR : 25 000 €
- ➤ Réalisation d'une clôture : 23 000 €
- Création d'une zone bleue : 18 000€

LES BAUX: Voiries (Colas) - Entretien

NOMBRE D'INTERVENTION PAR NATURE

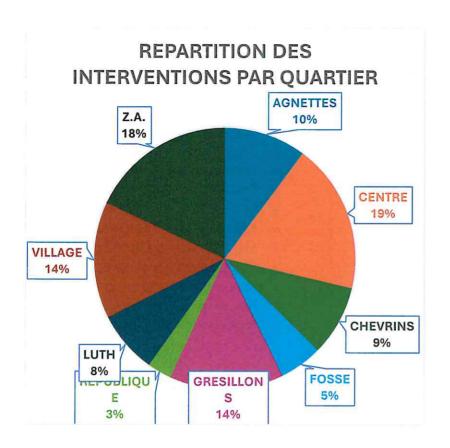


NOMBRE D'INTERVENTION PAR QUARTIER



Les travaux de réparations ponctuelles à la demande (remplacements de mobilier urbain, réparation des nids de poules, des affaissements ou réfections ponctuelles de trottoirs et de chaussée...).

Qu'il s'agisse de constat des services, de signalements de riverains, de signalements d'élus ou de signalements émanant de l'application TMC, ces interventions sont regroupées dans 6 natures. En 2022, le nombre d'intervention était de 632.



LES BAUX: Signalisation (nord signalisation)





TRAVAUX DE SIGNALISATION VERTICALE ET HORIZONTALE:

Programme Nature en cours: 108 000 €
 Programme Voirie 20222: 42 000 €
 Travaux pour la zone verte: 262 000 €
 Travaux d'aménagement: 84 000 €
 Remise en état des marquages: 33 800 €
 Signalisation de direction: 44 500 €
 Marquages dans les cours: 45 000 €
 Signalisation pour 2 roues: 53 600 €
 Fourniture et pose de portiques: 19 510 €

➤ Signalisation pour PMR: 8 500€

Signalisation des points Incendie : 50 000 €









LES BAUX : Mobiliers urbain (INGENIA)

MOBILIERS FOURNIS EN 2022 = 196 760 € TTC

- Fourniture de clés pour mobiliers : 1 200
 €
- Fourniture de barrières à clé prisonnière : 35 351 €
- Fourniture de Barrières sélectives : 13
- > Fourniture de mobiliers divers : 99 114 €
- Fourniture d'arceaux vélos : 9 100 €
- ➤ Fourniture de bornes escamotables : 28 471 €
- ➤ Fourniture de potelets PMR : 10 000 €

LES BAUX : Clôtures (MACEV)

TRAVAUX DE CLOTURES EN 2021 = 77 760 € TTC

- ➤ Remplacement d'un portail: 11 000 €
- ➤ Travaux de modification d'une clôture : 23 364 €
- ➤ Bld Camélinat, fourniture et pose d'une clôture : 3 456 €
- ➤ Fourniture et pose d'une clôture haute : 16 000 €
- ➤ Fourniture et pose d'une lisse sur la rue PVC : 23 940 €

LES BAUX : Fontainerie (TERIDEAL)



OUVRAGE ENTRETENUS:

- > Fontaine Place Jean Grandel
- > Rivière parc Camille Ronce

NOMBRES D'INTERVENTIONS:

- > 41 en préventive
- > 13 en curative
- > 4 en modifications
- ≥ 2 en urgence

COUT ANNUEL: 59 059 € T.T.C.

LES BAUX : Entretien du mobilier (ELECTRIOX)

ENTRETIEN DU MOBILIER DES SYSTEMES DE CONTROL D'ACCES : 10 000 € T.T.C.

ENTRETIEN PREVENTIF ET CURATIF

Le SETI, à la disposition de la commune

Dans ses missions quotidiennes, en plus des travaux de la direction, le SETI œuvre également pour d'autre services, directions et l'EPT5.

En effet, pour les équipements sportifs, les cours d'école ou le cimetière, le SETI intervient aussi bien dans la conception que la réalisation.

Le service a également à son actif, la mise en œuvre de grandes thématiques telles que l'accessibilité ou encore le développement de la pratique du vélo.

Aménagement des équipements sportifs et scolaires





Equipements sportifs:

- Rénovation du gazon du plateau sportif Anatole France.
- Rénovation du gazon du plateau sportif Langevin
- Rénovation du marquage de plateau sportif
- Renforcement de la clôture du pas de tir à l'arc.

Equipements scolaires:

 Pose, dépose et réparation de mobilier urbain, maintenance diverse pour un total de 11 BC

Accessibilité et piste cyclable



Stationnement pour personnes à mobilité réduite

 Création de place de stationnement pour PMR sur l'ensemble de la ville en fonction des besoins. 5 BC pour un total de 32 600 €

Réalisation en faveur des 2 roues

Les motos

- Pose de mobilier urbain pour la création de stationnement 2 roues motorisées sur l'ensemble de la ville : Rue Marcel Royer, rue Royer Bendélé, rue Nazet, rue Georges Corete et rue Henri Barbusse.
- Fourniture et pose de la signalisation verticale

Les vélos

- Réfection des marquages au sol avec le remplacement de plus de 150 logos et flèches
- Entretien de la signalisation de direction
- Finalisation des travaux de la piste cyclable de la rue des Cabeoufs









AUTRES COMMANDES

- Mission d'accompagnement pour Nature en cours : 2 BC pour 19 960 € TTC
- Comptage automatique quartier du Fosse de l'Aumône. 1 BC pour 28 771 € TTC
- Etudes géotechnique : 6 BC pour un total de 23 124 € TTC
- Mission MOE pour la rénovation de la piste d'athlétisme 40 785 € TTC
- Mission SPS: 1 BC pour un total de 3 366 € TTC
- Intervention sur les ouvrages d'eau : 3 BC pour 19 233 € TTC
- Divers travaux de plantation : 8 BC pour un total de 269 000 € TTC
- Réparation de gazon synthétique : 2 BC pour un total de 29 076 € TTC
- Fourniture et pose de 4 chalets dans les cours d'école



ADMINISTRATION

Arrêtés provisoires : Voir DIArrêtés définitifs : Voir DI

Avis sur les arrêtés préfectoraux : 14
 Avis sur demandes d'occupation : 41

Information travaux : 25Réunions publiques : 25

Marchés publics : 2 procédures

Désimperméabilisation et réemploi

Bilan 2022 : 1646m²

9	OHARTIER	XIGH	SWOLLARISMO	BUDGET	SURFACE	SURFACE DESIMPERMEABILISEE	EABILISEE
				OPERATION	AVANTPROJET	APPES PROJET	EVOLUTION
-	ZA ZA	Rue du Paul Vaillant Couturier	reamenagement de Cely à Caboeufs	1 000 000,00 €	22	463	394
2	ZA	Parc des Sévines	creation de cours de tannis	140 000,00 €	717	93	-679
3	Luth	Ecole Elementaire B Diderot	operation nature en cours	591 785,19 €	5	619	558
4	Left	Ecole elementaire Lursat	operation nature en cours	623 014,01 €	2530	2024	354
5	Chevrins	rue du Pont d'Argenteuil (Richelieu- Chevrins)	réfection Chaussée et des trottoirs	130 000,00 €	0	0	0
9	Ville	Ensemble des quartiers : Programme de rénovation des trottoirs (1 700 m²)	Rimbaud P - Pasteur P - Michaud - Collines	200 000,00 €	0	0	0
7	VIIIage	rue des Petite Murailles	Aménagement de la vole	141 000,00 €	119	307	188
8	Cerntre	PARVIS EDOUARD VAILLANT	REAMENAGEMENT DU PARVIS	360 000,00 €	88	512	414
6	Luth	rue Jean Perrin	réfection du troftoir , pose d'un abri-bus, raccordement piste cyclable	73 000,00 €	0	0	0
10	Luth	пе Јеап Ретп	création d'un espace vert devant le nouveau bâtiment	Z5 U0U,UU €	•	IZ.	20
11	Fossé	rue Hector Berlioz - parvis de l'école	Desimpermeabilisation du parvis, création d'un ilot de fraicheur et mise en peinture des murets	80 000'00 €	9	118	112
12	Centre	9-7 rue de la découverte	création de 2 places de stationnement dont 1 PMR	22 000,000 €	0	0	0
13	VIIIage	rue du Moulin de Cage	Démolition d'enrobé /terrassement /création d'espace verts /mise en place de potelet bois	70 000,00 €	92	260	232
14	Grésillons	Passage Lacourière, rue Royer Bendélé et rue Nazet	Creation de stationnement pour 2 roues motorisées	10 000,00 €	20	0	-20
15	Centre	Avenue des Sévines et rue Henri Barbusse	Refection de trottoir et agrandissement de jardiniere	4 000,000 €	0	30	30
16	Grésillons	Rue Danton (entre Cadoret et Castel)	Réfection du trottair Nord et marquage de la zone verte	25 000,00 €	-0	0	0
17	Village	Rue Aguado	Amélioration de la sécurité	15 000,000 €	0	9	9
				EVOLUTIC	EVOLUTION TOTALE EN Mª	EN M2	1646

Réemploi des matériaux en 2022/2023 : 2 264t

=	LEUK	CPERATIONS	MATERIAUX	RODS	POSTE DUTILISATION	PROVENANCE
w-	Rue des Caboeufs	Aménagement de l'innéraire cyclable	Fraisat d'enrobé	181	Structure or trotton	Programme Voite 3021
4	averse Laurent Cely	Wabi isation du futur dépôt voirie	Fraisal d'enrobé	1961	Structure de stockage	Programme Voirie 2021
4*	Davide Chine	Calculate do Chambor de desanie	Frairst d'arreba	tht	Surden aire colore	Programme Voirie 2022
ja				100	and so say suppress	Terrairs de ternis
-	Ends Florestin 9 Manual	Onderstanden aufgeben	San Sand	W	and on the Land	Con Dident
Ť		operation returned bottos	ndbelluelilike	151	TREE STREET	Pogramme Voire 2022
나가	Ecole elementaire Lureat	Opération nature en cours	Fraisat d'emobé	160 t	Smalle cour	Courturat
un.	Rue Léonie Caron	Remenagement de la voie	Fraisat d'embé	1351	poppag no amprings	Programme Voine 2022
۴-	Rue Paul Vailant Conturier	Reaminagement de la voie	Faisat d'emobé	12001	Structure ou tradioir	Programme Voine 2022

Perspectives et objectifs 2023

A- Perspectives:

Poursuite des grosses opérations d'investissement

- Grands travaux d'aménagement de voirie et notamment la réalisation de 2 cours d'écoles, et la désimperméabilisation des espaces publics.
- Continuité des aménagements cyclables et renforcement de l'offre en stationnement.
- Poursuite de la réorganisation du stationnement avec la reprise du marquage de la zone verte.
- Le programme de rénovation des tapis et le programme de rénovation des trottoirs.
- La finalisation du Square Mozart et la mise en chantier du square des Bonnequins
- Finaliser l'études et lancer les travaux de la rue du Fossé Blanc
- Les grosses opérations sur les équipements sportifs avec notamment la rénovation de la piste d'athlétisme et la création de 2 terrains de padel.

Suivi des opérations des autres aménageurs

- ZAC centre-ville (Préparation de la 2éme tranche)
- ZAC BRENU suivi du projet (Segens) et des autorisations d'ODP
- ZAC des Agnettes avec la poursuite des aménagements des espaces publics et la gestion du stationnement
- La ZAC du LUTH avec le probable démarrage des constructions
- Le suivi de l'étude de la futur ZAC des Chanteraines

Politique d'entretien

- Continuer d'appliquer la notion de développement durable à l'entretien systématique
- Utilisation plus importante de matériaux recyclés pour les mobiliers urbains

B- Objectifs:

L'année 2022 a été l'année du renouveau, car chaque agent a dû s'interroger et se réinventer afin de faire face au nouvelle contrainte et nécessité d'aménagement durable.

Pour 2023, la poursuite du programme nature en cours avec un objectif de sobriété sera un nouveau défi.

Avec la livraison de la passerelle d'ici la fin de l'année, le service devra se préparer et se former afin d'être pleinement opérationnel en 2024. Enfin, la mise en chantier de la rue du Fossé Blanc (une voirie bas Carbonne) sera l'occasion d'enrichir ses compétences et d'adopter une nouvelle façon de travailler.

En somme, l'équipe du SETI devra monter en compétence pour faire face à ces nouveaux défis...

II - Gennevilliers Habitat

Le Pôle Handicap de Gennevilliers Habitat poursuit son travail pour l'aménagement des logements aux différents types de handicap. Les améliorations portent sur les logements mais aussi sur les parties communes et les ERP afin d'améliorer l'accessibilité.

En 2021, 169 chantiers ont été réalisés pour des locataires retraités, en partenariat avec la CNAV. En ce qui concerne les parties communes, différents types d'aménagements ont été réalisés : pose de nez de marche, mains courantes dans plusieurs escaliers, ou encore pose d'un élévateur à la tour saint-Just. Enfin pour les ERP, la mise en accessibilité se poursuit également. Ainsi, actuellement, 66 ERP sur 195 sont accessibles et les travaux sont en cours pour 4 d'entre eux en fin d'année 2022.

Projet d'adaptation de logement pour des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer

En 2022, Gennevilliers Habitat avance sur d'autres projets, notamment sur l'implantation d'un ascenseur pour accéder au local LCR de la Pépinière. L'ensemble des réalisations sera présenté à la CCA dans le courant de l'année.

460 logements adaptés, dont 25 logements réalisés dans l'urgence

Pose de 4 types d'élévateurs : accès LCR à la résidence Pépinière, les tours Saint Just, Romain Rolland, Courbet





Février / Mars / Avril 2022: Réunions d'information :

- sensibilisation de tous les gardiens à la maladie d'Alzheimer et apparentées
- information auprès des gardiens du travail du pôle Handicap.

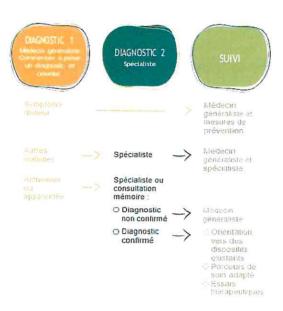
Les gardiens de Gennevilliers Habitat nous signalent les locataires en perte d'autonomie, mobilité réduite, perte de repères (exemple maladie telle que Alzheimer), Parkinson, etc...

Travaux réalisés chez 5 locataires atteints de la maladie d'Alzheimer, et 3 atteintes de la maladie de Parkinson.

A la date du 03 avril 2023 (date de la Revue de Direction de Gennevilliers Habitat) : 15 personnes sont déjà identifiées, Maladie d'Alzheimer & apparentées (7 personnes suivies par l'équipe handicap, les 8 autres sont pris en charge par la famille et n'ont pas fait de demande d'aménagement particulier); 5 personnes sont identifiées Parkinson (seules 3 ont fait des demandes d'aménagement et ont été contactées rapidement)

DIAGNOSTIQUER

FICHE 3: VERS QUELS PROFESSIONNELS S'ORIENTER?



DIAGNOSTIQUER

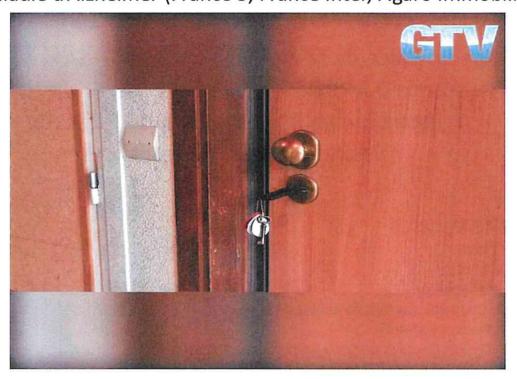
FOURNIR DES INFORMATIONS EN CAS D'URGENCE

Créer un document plastifié avec les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence

STRUCTURE	PUBLIC	SAVOIR-FAIRE	CONTACT
Coordination gérontologique	Retraité	Service municipal dépendent du CCAS, dédié aux personnes retraitées	17 rue Victor-Hugo 92230 Gennevilliers 01 40 85 68 68
Réssau de santé : DAC 92	Personnes en perte d'autonomie	Evaluer la perte d'autonomie et proposer des solutions d'aide	9 allée des Barbanniero 92230 Gennevilliera 01 71 90 50 50
Association France Alzheimer	Personnes diagnostiquées	Accueil, écoute, soutien, formation, ateliers, séjours et informations aux personnes et familles	Antenne Neuilly-sur-Seine 2 bis rue du château 92200 Neuilly-sur-Seine 01 46 24 68 31
ESA : équipes spécialisées Alzheimer	Personnes diagnostiquées	Aide à la personne et à son entourage afin de favoriser le maintien à domicile	Sur prescription médicale

- Le logement dit « Alzheimer » a pour vocation :
 - de servir de lieu de démonstration
 - d'être un lieu d'échange pour les locataires en dehors de leur logement
 - d'accueillir les derniers locataires du 9 Agnettes lors de réunions avec la responsable de l'équipe MOUS (relogement des locataires concernés les démolitions futures)
 - d'accueillir les ateliers proposés en partenariat avec la CNAV
- Des visites ont été organisées au logement dit « Alzheimer » avec monsieur le Maire, la Direction, des Elus, des collègues du Siège, des gardiens, la CCA, et des locataires.

■ Le logement a servi de lieu de base pour des interviews concernant la maladie d'Alzheimer (France 3, France Inter, Figaro Immobilier...)







Mise en place de la mobilité verticale – SAMV (Solution d'Assistance à Mobilité Verticale) à partir de Juillet 2022. 8 Jean Moulin, 8 Graindorge, 151 Gabriel Péri : Modernisation des ascenseurs

Mobilité Verticale:

- 1. Définition
- 2. Mise en place
- 3. Qui est concerné?
- 4. Coûts (mobilité, portage de courses)
- 5. Problèmes rencontrés
- 6. Ouvertures aux cas urgents ou particuliers sur d'autres halls
- 7. Retour des locataires sur le service proposé

Présentation de la Mobilité Verticale à la Commission Communale d'Accessibilité au logement « Alzheimer »



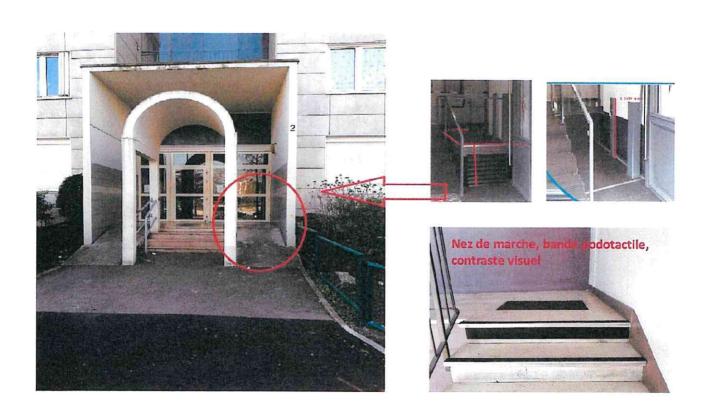




- Campagne de Communication ayant trait au maintien à domicile, à la problématique Alzheimer (affichage sur les abris bus, Agora, bouteilles en verre, carnets, sacs estampillés « maintien à domicile »)
- Participation aux Trophées de l'Innovation (dossier concernant le logement Alzheimer)

PROJETS 2023

- Projet d'entreprise : Axe 4, projets 2 (Alzheimer) et 4 (Mobilité Verticale)
- Doublement de mains courantes à la résidence Retrou (au 25, halls A, B,C et D)
- Continuer le développement des élévateurs sur les Tours : 2, 4 & 6
 Mocquard (terminés fin novembre 2023)
- Pose de nez de marche aux 2,4,6 Mocquard (en corrélation avec la pose d'élévateurs et des motorisations de porte de hall)



- Motorisation de portes de hall et 1 porte de box (à la date du 03/04/2023)
- Imprévus
- Arrivée des marchés de travaux
- Mise en place d'un marché d'ergothérapeuthe (2024)
 (3 rendez-vous pris et effectués à ce jour en vue du futur marché)
- Déplacement du logement Alzheimer (16 Camélinat)
- Mise à jour des demandes de subventions CNAV (3500 €/logement)
- Bilan à mi-parcours Ad'AP
- 103 chantiers d'adaptation arrêtés au 27 Mars 2023 (entre 10 et 15 demandes par mois)...estimation des demandes au 31 décembre 2023 : entre 193 et 238...

III Politique R.H en direction du personnel

AGENT MUNICIPAL EN SITUATION DE HANDICAP

VOTRE HANDICAP





Depuis 2016, la Ville de Gennevilliers conventionne avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées de la fonction publique, FIPHFP. Le renouvellement de cette convention concrétise notre volonté de prendre pleinement en compte le handicap, et ce dans toutes ses dimensions.

Parce qu'il suffit parfois de quelques aménagements spécifiques, de matériel adapté, d'équipements particuliers ou encore de formations pour retrouver de l'épanouissement dans son quotidien de travail et que le handicap ne soit plus un frein dans une carrière.

Différentes reconnaissances administratives, à commencer par la RQTH (Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), peuvent vous permettre d'adapter votre environnement de travail à votre handicap, de fluidifier votre quotidien de travail en vous donnant droit au financement d'aides.

Parce que c'est en se sentant à sa place, autonome, utile, inclus pleinement dans un collectif de travail que le handicap s'efface ou n'en devient plus un.



Qu'est-ce que le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées de la fonction publique, FIPHFP ?

Ce fonds, créé en 2005 et financé par les contributions des employeurs publics ne respectant pas leur obligation d'emploi de 6 %, a pour mission de favoriser le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap par le biais de financements d'aides (matériels adaptés, formations, etc.).

LE SAVIEZ-VOUS ?

- des personnes en situation de handicap sont en fauteuil roulant
- 85% des handicaps sont acquis au cours de la vie
- 80% des handicaps sont invisibles

LES GRANDS TYPES DE HANDICAP



Handicap moteur

Il recouvre l'ensemble des troubles pouvant entraîner une atteinte partielle ou total de la motricité (difficultés pour se déplacer, conserver ou changer une position, prendre et manipuler, effectuer certains gestes...).

Ex : lombalgie, hernie discale, paraplégie, amputation, fauteuil...



Les maladies invalidantes

Toutes les maladies respiratoires, digestives, parasitaires, infectieuses, génétiques peuvent entraîner des déficiences ou des contraintes plus ou moins importantes.

Ex : diabète, sida, cancer, hyperthyroïdie, mucoviscidose, sclérose en plaque...



Handicap visuel

Il concerne les personnes aveugles, dans la majorité des cas, les personnes malvoyantes.

Ex : amblyopie, cécité, altération des couleurs ou du champ visuel...



Handicap auditif

La perte auditive totale est rare. Comme pour le handicap visuel, la plupart des déficients auditifs possèdent « des restes auditifs » pour lesquels les prothèses auditives apportent une réelle amplification.



Handicap psychique

Le handicap psychique résulte de troubles mentaux chroniques ou d'une maladie psychique.

Il se traduit par un dysfonctionnement de la personnalité caractérisé par des perturbations graves, chroniques ou durables, du comportement et de l'adaptation sociale. Ex : dépression chronique, troubles obsessionnels compulsifs, phobies, troubles addictifs, hipolarité...



Handicap cognitif

C'est une difficulté à comprendre et une limitation dans la rapidité des fonctions mentales sur le plan de la compréhension, des connaissances et de la cognition.

Ex : dyslexie, dysphasie, dyspraxie...

FAIRE RECONNAITRE VOTRE HANDICAP.

VOUS AVEZ TOUT À Y GAGNER

Vous avez tout intérêt à obtenir une reconnaissance administrative quel que soit votre type de handicap.

En communiquant cette reconnaissance à votre employeur via la médecine préventive, vous pourrez débloquer le financement d'aides FIPHP qui vous permettra de mieux adapter votre quotidien de travail en fonction de votre handicap (matériel, organisation, etc.), pour que celui-ci ne soit plus un frein à votre quotidien professionnel, à vos perspectives de carrière (formation, reconversion, etc.), ou n'entraîne une perte d'emploi pour inaptitude.

Si vous êtes au moins dans une des situations suivantes, vous pourrez être considéré comme travailleur handicapé et être possesseur de cette reconnaissance administrative (les bénéficiaires de l'obligation d'emploi, BOE).

- Les personnes ayant obtenu une Reconnaissance Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) auprès de la MDPH
- Les agents qui ont été reclassés
 [Voir encadré ci-contre]
- Les titulaires d'une carte d'invalidité
- Les bénéficiaires de l'Allocation adulte handicapé (AAH)
- Les victimes de maladie professionnelle ou d'accident de service ayant entraîné une incapacité permanente d'au moins 10 %
- Les bénéficiaires d'une Allocation Temporaire d'Invalidité (ATI)
- Les titulaires d'une pension militaire d'invalidité

À NOTER

Les personnes ayant une restriction d'aptitude peuvent dans certaines conditions bénéficier des aides du FIPHFP.

LA RQTH: UN ATOUT POUR AMÉLIORER VOTRE QUOTIDIEN PROFESSIONNEL

Parce que la RQTH est confidentielle, vous seul pouvez décider de la transmettre à votre employeur via la médecine du travail, ce qui permettra d'établir des préconisations en fonction de votre situation. Sachez que ce document n'est pas divulgué à votre encadrement.

- La RQTH ne fait pas mention des problématiques de santé.
- La RQTH n'est en aucun cas un critère discriminant ni à l'embauche, ni concernant l'évolution de carrières, les primes, la pérennisation ou le renouvellement des contrats.
- La RQTH place l'agent sous la protection de la loi de 2005 et entraîne des obligations pour l'employeur.
- La RQTH n'est pas définitive. La situation de l'agent et son projet de vie peuvent évoluer.

LE RECLASSEMENT : FAITES-EN UN TREMPLIN PAS UN FREIN

Le reclassement se fait à la demande de l'agent.

Il concerne les agents devenus inaptes physiquement ou psychiquement à la suite d'un accident ou d'une maladie et qui ne peuvent plus exercer les fonctions correspondant à leur grade, même après aménagement de leurs conditions de travail.

[article 71 de la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984]

POUR ALLER PLUS LOIN SUR LE **RECLASSEMENT**



COMMENT FAIRE POUR OBTENIR

CETTE RECONNAISSANCE?

Sachez que ce parcours peut être long, mais il en vaut la peine.

Vous pouvez demander un dossier:

- auprès du CCAS, 5 rue des Chevrins à Gennevilliers 01 40 85 65 81
- auprès du médecin de prévention, Fatiha Irekti 01 40 85 66 95
- auprès de la MDPH de votre département.

À SAVOIR pour identifier de quel organisme vous dépendez : service-public.fr/particuliers/vosdroits/R19993 (rubrique « À qui transmettre ce formulaire »)



À NOTER

Les pièces justificatives à joindre à votre demande Cerfa 15692*0:

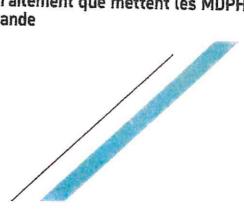
- pièce d'identité
- certificat médical
- Cerfa 15692*01
- justificatif de domicile

FORMULAIRES CERFA EN LIGNE:

service-public.fr/particuliers/vosdroits/R19993

LE SAVIEZ-VOUS ?

4 mois 2 c'est le temps moyen de traitement que mettent les MDPH pour répondre à une demande



LES AIDES MOBILISABLES DU FIPHP* GRÂCE À VOTRE RECONNAISSANCE ADMINISTRATIVE

- Mesures d'accompagnement: tutorat, mise à disposition d'auxiliaire de vie, adaptation des horaires et du rythme de travail, sensibilisation des équipes...
- Amélioration des conditions de vie: prothèses, orthèses, aides au transport adapté dans le cadre des activités professionnels, surcoût fauteuil roulant acquis par un travailleur handicapé et utilisé dans le cadre de la vie privée et professionnelle...
- Formation professionnelle spécifique: accessibilité à l'information et à la formation, transmission en braille, traduction en langue des signes française, signalétique simplifiée...

- Aides techniques dans le cadre des aménagements de poste de travail: fauteuils ergonomiques, mobilier adapté, adaptation du véhicule professionnel ou personnel, travaux d'accessibilité aux locaux professionnels...
- * Liste non exhaustive

EN 2020

- 15 agents ont été équipés de fauteuils ergonomiques
- 1 agent a bénéficié d'un bilan visuel
- 3 agents ont bénéficié de prothèses auditives
- 1 agent a suivi une formation de DUT dans le cadre de sa reconversion professionnelle.

VOS INTERLOCUTEURS

DRH

Service développement des compétences RH, DCRH

Hadia Rezqui

Responsable du service DCRH hadia.rezgui@ville-gennevilliers.fr 01 40 85 67 10

Frédérique Lefebyre

Chargée du reclassement et du maintien dans l'emploi frederique.lefebvre@ville-gennevilliers.fr 01 40 85 68 06

Service droit sécurité et conditions de travail, DSCT

Maroua Jassousti

Responsable du service Droit sécurité et conditions de travail maroua.jassousti@ville-gennevilliers.fr 01 40 85 64 59

Samira Ben Lamaalam

Conseillère prévention samira.ben-lamaalam@ville-gennevilliers.fr 01 40 85 64 13

Sonia Vermeulen

Assistante prévention sonia.vermeulen@ville-gennevilliers.fr 01 40 85 62 78 - 06 11 56 39 91

Xavier d'Auzon

Psychologue xdauzon@hotmail.com 01 40 85 66 95

Sophie Proust

Assistante sociale du personnel sophie.proust@ville-gennevilliers.fr 01 40 85 48 96

Fatima Chergui

Correspondante sociale en charge de la protection sociale et actions de prévention santé fatima.chergui@ville-gennevilliers.fr 01 40 85 65 26 - 06 15 47 70 95

DMSP

Service médecine préventive professionnelle

Fatiha lrekti

Médecin de prévention fatiha.irekti@ville-gennevilliers.fr 01 40 85 66 95

Brigitte Ozel-Fournier

Infirmière, ergonome de santé au travail brigitte.fournier-ozel@ville-gennevilliers.fr 01 40 85 66 95 - 07 78 40 07 90

Martine Nogrette

Assistante, secrétaire médicale martine.nogrette@ville-gennevilliers.fr 01 40 85 66 96

ville-gennevilliers.fr 6 @ 6







2ème partie : services et prestations

I. L'enfance et le handicap

Inclusion des enfants porteurs de handicap(s) au sein des accueils loisirs

Selon la convention internationale des Droits de l'Enfant de 1989 énonçant les droits enfants en situation de handicap : « Les Etats parties reconnaissent le droit des enfants handicapés à mener une vie décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité et leur intégration sociale. Ils apportent une aide adaptée pour qu'elle ou il accède à l'éducation, à la formation, aux soins de santé, à la rééducation, à la préparation à l'emploi et aux loisirs ».

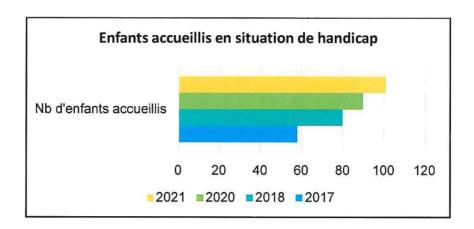
Ainsi, considérer l'enfant avec ses particularités amène à réfléchir à l'accueil en structures de loisirs et plus largement sur l'ensemble des prestations municipales. En effet, les vacances, les loisirs constituent un moyen, un lien particulièrement propice à l'intégration des enfants porteurs de handicap(s) parmi les autres enfants.

En 2018, dans le cadre du rapport de la mission nationale « accueils loisirs et handicap », le défenseur des droits rappelait que 78% des accueils loisirs accueillaient des enfants en situation de handicap. Il soulignait l'obligation universelle des accueils, la volonté unanime de recevoir les enfants et, de facto, la nécessité de soutenir d'avantage les organisateurs d'accueil pour déployer des moyens adaptés et financer la formation des animateurs.

1. Accueils de loisirs maternels et élémentaires

L'enfant porteur de handicap(s) doit être considéré de la même manière qu'un autre enfant, ce qui nécessite de prendre en compte ses besoins particuliers. L'inclusion signifie que l'individu n'est pas en marge mais appartient au groupe. Il faut adapter l'environnement ou l'activité tout en tenant compte des particularités propres à chacune, chacun. L'accueil des « enfants à besoins particuliers » doit donc se faire dans le cadre du projet de structure.

Les animateurs du service enfance se disent en difficulté. La prise en charge accrue des enfants pose la question des conditions d'accueils et de l'adaptation des modes d'accueil dans les structures. Une prise en charge différente ou spécialisée doit être programmée. La question de la formation, de la qualification, des outils sont également des sujets devenus prioritaires pour les personnels. De nombreux animateurs sont très impliqués auprès des enfants en situation de handicap et attachés à leur accompagnement. Le service enfance essaie de répondre à l'ensemble des demandes et sollicitations.



Pour l'encadrement particulier de ces enfants dont la situation est reconnue par la MDPH ou passés en commission PAI, un animateur est dédié au suivi d'un enfant. De ce fait, le service enfance est passé d'un budget dédié de 300 000 € à 585 000 €.

Au mois d'août 2021, 11 enfants « porteurs de handicap » étaient accueillis sur le centre Youri Gagarine, avec 11 animateurs (sur 65 enfants avec 6 animateurs). Dans un tel contexte, la vie sur le centre devient complexe pour l'ensemble du groupe. D'autant plus que certains enfants sont porteurs de troubles conséquents, avec parfois de crises de violence. Il est nécessaire de dessiner pour chacun, avec sa famille, l'accueil le plus adapté, ses conditions de participation selon les activités, son rythme de vie, ses besoins, etc...

2. L'importance de l'échange d'information

Pour ces enfants, l'enjeu est de travailler avec les parents sur le livret d'accueil de l'enfant afin de transmettre les informations sur leur situation aux animateurs même si les conditions d'accueil ne sont pas toujours adaptées. Tout est question d'ajustement pour réussir l'inclusion. Il s'agit de mieux comprendre la situation de l'enfant, ses besoins et d'adapter le temps d'accueil si nécessaire. Le dialogue autour des projets d'inclusion est réel avec un certain nombre de parents. Un adjoint pédagogique vient en soutien de l'encadrant et de la famille pour des situations plus complexes si nécessaire. Il s'agit de mieux adapter les conditions d'accueil.

Pour une vingtaine d'enfants actuellement (sur 100), le service enfance s'interroge sur les limites de son intervention. En effet, le handicap est parfois si lourd que l'enfant n'est pas dans la relation, ni dans le langage, les interactions avec les autres sont rares et anxiogènes pour tous, sans parler de scènes violentes et parfois dangereuses. Ces situations relèvent de l'intervention d'un éducateur spécialisé. La plupart des enfants concernés sont d'ailleurs scolarisés en institut spécialisé. Au mois d'août, pour les 11 enfants déjà cités, le service n'avait pas pu prendre préalablement la mesure du niveau de difficultés à anticiper.

Le club Ados commence à être saisi par des familles et se pose la question de l'adaptation. Le rapport à l'autre est différent à l'adolescence, la sexualité se développe particulièrement et les animateurs ne savent pas forcément comment agir. Les questions sont nombreuses sur les attitudes à adopter. Trois ou quatre jeunes peuvent être présents au club, de façon occasionnelle. Sachant que l'accueil loisirs étant en libre accès, le niveau d'autonomie des jeunes est un préalable. Seuls de jeunes garçons sont à ce jour accueillis. De même, le service Jeunesse indique un faible nombre de jeunes porteurs de handicap fréquentant les structures.

Par ailleurs, la Direction de la petite Enfance évoque une particularité et un travail engagé avec les professionnels et les familles lors premiers des premières prises de conscience du handicap. La

reconnaissance du handicap est parfois difficile et longue. Les troubles et handicaps de certains enfants sont repérés par les professionnels, enseignants, animateurs, sans que le handicap soit encore établi. Il n'est pas rare que la reconnaissance du handicap prenne plusieurs années et donc une partie de la scolarité en élémentaire. Or, certains parents ont besoin de temps pour reconnaître le handicap de leur enfant.

1. La question du manque de communication

Les médecins évoquent les difficultés pour les familles de parler de leur situation personnelle face au handicap. Il est capital de soigner le moment de recueil des informations. Une passerelle entre le médical et l'éducatif doit pouvoir exister pour avoir des clefs, des contacts pour comprendre les situations et agir de la bonne façon. Il arrive que des parents cachent le handicap de leur enfant de peur que la ville ne les prenne pas en charge. De ce fait, les animateurs peuvent mettre plusieurs jours à comprendre la surdité d'un enfant, son trouble cognitif, etc...

Il n'est pas rare de découvrir à la cantine la particularité d'un enfant sans avoir eu aucune information de l'école ou des parents. Les collègues du service des Sports indiquent également découvrir ces questions avec un constat identique au service des séjours Educatifs. Il manque un lien entre les secteurs et les familles.

La situation des enfants nécessite des aménagements et interrogent les limites. Comment accompagner au mieux les enfants violents envers eux ou les autres et ceux qui n'ont aucune vie sociale, ceux qui ne communiquent pas et qu'il faut suivre toute la journée en les tenant par la main pour éviter tout incident ? Ceux qu'il faut accompagner aux toilettes, changer, ceux qui ne tiennent pas en place et parfois des enfants hors de contrôle, qui peuvent casser du matériel, s'enfuir ou frapper les adultes ?

2. Carences institutionnelles en matière d'accueil éducatif spécialisé

Un certain nombre d'enfants, une vingtaine, sont ainsi accueillis en accueil loisirs alors qu'ils ne sont pas scolarisés en milieu ordinaire. Pour certains, c'est un choix des parents pour permettre aux enfants de « circuler » entre accueil éducatif adapté et milieu ordinaire. Pour d'autres, avec des handicaps parfois très lourds, l'accueil loisirs est la seule alternative des parents face à la fermeture des instituts spécialisés où ils sont suivis pendant le temps de vacances. Les familles se tournent alors vers les accueils loisirs.

Pour ces enfants, les conditions d'accueil ne sont pas adaptées et ils doivent bénéficiés de professionnels d'éducation spécialisée. Mais il est compliqué pour des familles, parfois épuisées, d'accepter que l'accueil ne puisse s'envisager que sur une demi-journée par exemple. Comme déjà indiqué, les équipes prennent des risques pour les enfants concernés, pour l'ensemble du groupe, pour eux-mêmes. Adapter les journées, c'est aussi répondre à ce qui est bien pour l'enfant, ce dialogue est souvent nécessaire avec les familles.

Globalement, l'inclusion est une réussite pour un grand nombre d'enfants. Il faut ici rendre hommage aux équipes, très attentives, qui font avancer des situations. Au contact des autres, il est constaté des évolutions, des espaces dédiés et des modes de communications ont été trouvés pour mieux gérer et adapter les heures de fréquentation.

3. Le livret d'accueil outil d'inclusion

Le livret d'accueil est un outil indispensable pour assurer l'inclusion des enfants en situation de handicap dans différentes activités. Dans le département des Hauts de Seine, l'association SAIS (Service d'accompagnement à l'inclusion social pour les familles ayant des enfants ou des jeunes en situation de handicap), a réalisé un livret d'accueil, labellisé par la CAF. Un livret d'accueil « gennevillois » pourrait librement décliner tout ou partie de ce livret. Celui-ci pourrait être proposé pour les enfants en situation de handicap, même s'ils n'ont pas encore la reconnaissance MDPH. Chaque enfant disposerait d'un livret d'accueil que la famille pourrait présenter aux structures accueillant son enfant. Connaitre les particularités, les besoins de l'enfant dès les premières prises en charge permettraient d'éviter des erreurs, de gagner en efficacité, de disposer des clés pour s'adapter au comportement, aux besoins de chaque enfant.

Ce livret, outil de liaison et de transmission, inclurait la situation de l'enfant, les coordonnées utiles, les leviers connus pour son évolution, les consignes données par la famille avec leur motivation. Ce livret faciliterait le suivi dans les activités et la scolarité d'un enfant. Les conditions de partage de ce document doivent faire l'objet d'une charte d'utilisation.

4. Le Noel des enfants en situation de Handicap :

La caisse des écoles organise depuis plusieurs années en partenariat avec le CCAS (DSA) mission handicap le noël des enfants en situation de handicap (spectacle et cadeaux) la collectivité a le souhait de mettre en place des actions plus inclusives et souhaite une autre forme de projet.

Ainsi avec la caisse des écoles et la mission handicap (DSA-CCAS) nous souhaitons mettre en œuvre un nouveau projet au tour d'un pass cinéma en collaboration avec le cinéma jean-Vigo dans le cadre du dispositif CINE-COOL!

Le dispositif Ciné-Cool! mis en place par les services de la ville et le cinéma jean Vigo proposant des séances de cinéma tout public accessible aux personnes en situation de handicap (accueil par des bénévoles formés, niveau sonore des films abaissé, une lumière qui s'éteint progressivement, une programmation adaptée, sans publicités ni bandes-annonces. L'association pourrait accompagner la ville dans la mise en place de ce projet.

L'objectif étant que les personnes en situation de handicap, quelles que soient leurs difficultés, leurs peurs, leur agitation, leur façon de communiquer leurs émotions, aient le plaisir d'aller au cinéma en famille, non pas dans des séances réservées, mais avec tout le monde, dans des séances conviviales ou l'on peut se rencontrer sans craindre le regard des autres.

Un pass pourrait être offert aux familles ayant un enfant en situation de handicap leur permettant l'accès aux séances labellisées » ciné-Cool! ».

5 Autres leviers d'intervention pour favoriser cet accueil spécifique

La dimension pluri professionnelle des formations sera privilégiée car elle permet de constituer une culture partagée et de faciliter le travail sur la continuité des interventions pédagogiques tout au long de la prise en charge de l'enfant par les différents services.

Un espace « d'analyse de la pratique » pour échanger et rassurer les professionnels sur leur intervention sur des situations concrètes existe pour les professionnels de la Ville, avec un psychologue clinicien, à la Maison des familles de Gennevilliers. C'est un espace pour prendre du recul, se mettre en perspective, ajuster son intervention avec l'enfant et sa famille.

Les missions du « référent handicap » doivent être repensées. Actuellement, le coordinateur des actions handicap n'est pas suffisamment identifié. Organiser une mission dédiée et communiquer permettra aux familles de disposer d'un référent repère si besoin et aux services entre eux d'améliorer la coordination des actions lorsque c'est nécessaire. Ce référent sera chargé de définir, avec les professionnels intervenant avec les familles, les conditions d'accueil de leur enfant au sein de l'activité, dans le cadre du livret d'accueil.

Si pour certains enfants, le projet d'inclusion est très limité compte tenu de la nature du handicap et implique qu'un animateur lui soit totalement dédié, cet animateur ne peut pas porter seul cet accompagnement tant celui-ci peut parfois être lourd. Le projet d'inclusion est l'affaire d'une équipe. Le service enfance accueille parfois des situations de handicap particulièrement lourdes, au point d'interroger l'opportunité de cet accueil en milieu ordinaire pour ne pas mettre à mal le bien-être de l'enfant.

Il est évident que la ville ne serait pas sollicitée par certaines familles si leurs enfants pouvaient être accueillis par les établissements spécialisés accueillant habituellement leur enfant. Dans ce contexte, la ville se substitue aux carences d'un système d'éducation spécialisé insuffisamment soutenu par l'Etat et les départements. Ainsi, depuis quelques années, face aux réductions financières auxquels ces établissements spécialisés et/ou hospitaliers ont été soumis, leur fermeture aux usagers durant les congés scolaires est devenue récurrente.

II. Le sport et le handicap



Lounis AMEDIOUH

Directeur des sports

Décembre 2023

Actions accessibilités faites sur l'année 2023 DIRECTION MUNICIPALE DES SPORTS Commission Communale d'Accessibilité (CCA)

Introduction:

Un des axes forts de la politique sportive locale est de permettre l'accès de la pratique sportive au plus grand nombre dont les personnes en situation de handicap. Dans ce domaine, la ville mène une politique ambitieuse et volontariste en favorisant l'inclusion. Elle développe donc des actions tant au niveau de ces prestations municipales qu'au travers de son lien étroit avec le tissu associatif local. Il est important pour cet axe de la politique sportive de communiquer au public cible les possibilités d'aménagement de la pratique. Son développement s'articule autour de cours collectifs, de l'accueil des parents, de portes ouvertes et d'une communication structurée.

1/Prestations municipales :

A/Ecole Municipale des Sports :

- Nous accueillons sur l'éveil sportif et sur l'école des sports quelques enfants porteurs de Handicap (déclaré par la famille). En effet sur l'éveil sportif (3-5 ans), certaines familles inscrivent leur enfant sans prévenir, ou « accepter » le handicap de leur enfant. Ce cas est rare mais arrive tous les ans (Handicap léger).
- Pour ceux qui informent d'un handicap, nous avons une procédure qui nous permet de tester, en accord avec la famille, la faisabilité de l'intégration de l'enfant sur la prestation.
 Nous prévenons l'équipe encadrante et demandons à la famille d'être présente sur les séances.
 Un bilan est établi après chaque séance afin d'évaluer la concrétisation de l'inscription et de définir les objectifs et les conditions (présence de la famille...) pour que l'enfant puisse participer à l'activité de manière pérenne.

Au terme de ces trois semaines, une décision est prise avec la famille.

Nous n'avons aucun enfant en situation de handicap cette année.

Projection

- => Formation des éducateurs sportifs
- => Améliorer encore la communication de l'offre proposée par la municipalité.

B/Le centre nautique

- Acquisition de matériel spécifique pour une mise à l'eau (chaise).
- Un créneau le samedi matin pour les personnes en situation de handicap

C/Les projets ESAT

Depuis trois ans nous menons un projet avec *l'ESAT « Le Castel »,* l'objectif final est de proposer à terme une intégration dans les associations sportives et susciter des inscriptions.

- Tous les mercredis après-midi pendant 1h30, et quelques matinées pendant les vacances, une dizaine de volontaires profitent d'activités choisies en amont en fonction de leurs envies et besoins (Boxe, Tennis, Renforcement musculaire, Football.). Les premiers liens avec les associations partenaires (Tennis, Judo) se créent.
- Sortie accro branche à Cergy et la participation du groupe à la run'n fun.
- L'effectif est d'une douzaine de personnes en situation de handicap mental.
- Une réunion sur le handicap, avec l'enfance (François) et Azzedine B. dans laquelle de nombreuses pistes notamment sur les échanges d'infos sur le handicap via Concerto, comme le PAI par exemple, avec la création d'un dossier qui suivrait l'enfant, le jeune, l'adulte, avec les commentaires des intervenants (médecins, animateurs, éducateurs, psy...).

Tous les projets se font en présence d'un ou deux éducateurs spécialisés de l'ESAT.

Projection

=> Travailler avec les associations sportives sur un planning de sensibilisation (pratique commune) le mercredi après-midi.

Ce travail permettra de réfléchir ensemble à la politique d'intégration et d'inclusion dans les différentes associations sportives de la ville.

D/Le conseil local du sport

Deux CLS ont eu lieu sur la thématique « sport pour tous »

- Le premier s'est déroulé le 11 avril 2019 et était axé sur le sport santé ;
- Le second s'est déroulé le 20 septembre 2019 et était axé sur le handicap sportif.

Cela nous a permis de valoriser les actions municipales concernant les deux thématiques citées et de sensibiliser les associations présentes au développement de nouvelles offres pour ce public.

2/Prestations associatives

A/ Les Logos

Depuis trois éditions du guide des sports, nous demandons aux associations sportives d'informer de leur capacité à recevoir le public porteur de Handicap. Ainsi en fonction de leurs réponses, nous accolons à chaque association les logos usuels Handicap.

Cela part d'un principe de capacité, et donc a pour objectif de favoriser l'ouverture vers ce public. Nous sommes passés de 5 associations à plus de 25 qui ont adopté ces sigles.

Projection

=> C'est une première étape qui doit maintenant être suivi d'un état des lieux afin d'améliorer la capacité d'accueil des personnes en situation de handicap. Il serait maintenant intéressant d'éditer un petit cahier des charges afin de finaliser l'obtention des différents logos aux associations.

Exemple

- Accessibilité de la totalité des sites d'entrainement ?
- Nature des créneaux (inclusion ? intégration ? créneaux dédiés ?).
- Formation des encadrants ?

B/Actions des Sections

1) Le Tennis Club Gennevillois

L'association propose des cours hebdomadaires sur 27 semaines pour les personnes en situation de handicap moteur, sensoriel et mental.

Action de sensibilisation lors de la fête du club avec la venue d'Anne ORTIZ pour la dédicace de son livre sur l'autisme (elle a vendu la totalité de ses livres sur cette journée)

Continuité dans la sensibilisation des adhérents avec la mise en place de personnel handicapé en service traiteur lors de l'anniversaire des 30 ans du club et de l'inauguration des terrains extérieurs.

Enfin, Accueil des personnes en situation de handicap de l'APEI de Gennevilliers avec les éducateurs de la mairie.

Avec les travaux sur les terrains de tennis extérieurs, une rampe d'accessibilité aux 5 terrains a été créée.

Projection

=> Le souci est aussi l'absence de places PMR près du site, l'absence d'accessibilité pour le club-house et les terrains extérieurs. Implantation de places PMR en cours.

2) CSMG

Le CSMG propose une séance d'essai afin que les encadrants de la section concernée adaptent leur séance et leur pratique aux capacités et niveau d'attention de la personne en situation de handicap.

La section football propose ponctuellement des animations foot fauteuil en partenariat avec la ligue IDF de Football ainsi que des matchs avec des joueurs amputés du club partenaire du Paris FC pour sensibiliser au handicap physique et favoriser la compréhension et l'acceptation des différences autour d'une passion

Journées de sensibilisation.

3) CVHG

commune.

Ce club est dédié à la pratique sportive des personnes en situation de handicap physique et sensoriel. Il est composé d'une section basket fauteuil (compétition et loisirs), plongée sous-marine (loisirs) et athlétisme (compétition).

Il effectue un travail important de sensibilisation auprès des établissements scolaires de la commune et des entreprises.

Cette association favorise l'inclusion au sein de ses 3 sections. Création d'une équipe 2 qui évolue en Nationale 3.

Dans sa politique de soutien aux associations sportives la municipalité met tout en œuvre pour permettre à son tissu associatif local de pratiquer dans les meilleures conditions et en toute sécurité. C'est pourquoi, le CVHG peut bénéficier depuis la rentrée sportive 2023 d'un gymnase doté d'un nouveau parquet. En effet, l'association a changé de gymnase pour pratiquer sur un parquet neuf adapté à la pratique en fauteuil.

4) L'Association Centre Equestre Gennevillois (ACEG)

Encadrement de séances d'équitation adaptées aux personnes en situation de handicap moteur en fauteuil, handicap mental et sensoriel

Séances de thérapies brèves assistées par le cheval, séances d'équitation adaptée et de médiation équine, équithérapie.

Projection

=> En raison de retard important sur les travaux du centre équestre, l'association a dû stopper son activité auprès des personnes en situation de handicap pour cette rentrée 2023, qui pourrait perdurer sur 2024.

5) Gennevilliers Gymnastique Rythmique

Accueil de deux gymnastes handicapés mentales sur un cours loisirs. Intervention d'un animateur spécifique et adaptation des exercices. Inclusion dans une équipe avec des gymnastes valides.

3/La semaine du Handisport

La semaine du Handisport permet sur les temps de pratiques des associations sportives et municipales de sensibiliser les usagers et adhérents aux activités « Handi ». L'objectif est de familiariser et sensibiliser le monde sportif valide aux pratiques Handisport et Sports adaptés.

La concrétisation de cette semaine se tient sur un temps commun festif (Fête EMS, Fête de la Ville).

4) La pratique libre

L'installation d'agrès, intégrés dans le paysage urbain le long de la coulée verte jusqu'au parc des Sévines, s'est faite en pensant à l'accessibilité aux personnes avec handicaps visuels (brailles sur les agrès et pancartes) et moteurs (agrès accessibles et adaptés) - Idem sur la dernière livraison de la zone de pratiques libres, avec des codifications adaptées à ce public et répondant ainsi à l'enjeu d'une pratique pour le plus grand nombre.

Pour les équipements sportifs : Mise aux normes régulière et progrès significatifs en la matière.

La ville de Gennevilliers est retenue comme centre de préparation.

Fondamentalement portée sur des valeurs d'inclusion et d'universalité dans le sport, la commune a été retenue pour 5 disciplines sportives s'inscrivant sur les champs paralympiques et olympiques :

Disciplines olympiques (parc des sports)

- Rugby 7 (stade Claude Luboz)
- Football (stade Louis Boury)
- Athlétisme (stade Louis Boury)

Disciplines paralympiques (Gymnase Céline Dumerc)

- Basket fauteuil
- Goalball

III. L'aide au départ en vacances

La loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions de 1998 précise bien que : « l'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national qui permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté ». Le droit aux vacances est un droit pour toutes et tous. Pourtant, on constate que des personnes sont toujours écartées du départ en vacances. Ce non-départ s'explique en partie par des contraintes budgétaires mais aussi pour des raisons multiples (culturelles, psychologiques...).

Gennevilliers inscrit le tourisme pour tous au cœur de sa politique et s'engage en faveur des publics les plus éloignés d'une pratique touristique. Les assistantes sociales du CCAS jouent un rôle essentiel en soutenant et en accompagnant les familles dans la mise en œuvre de leurs projets de départ en vacances. La préparation des vacances autant que le séjour en lui-même constituent un moment privilégié de rencontres, de développement de compétences, de partages d'expériences. Ces temps contribuent à favoriser l'autonomie, la mobilité des personnes, à renforcer les liens familiaux. Ils peuvent aussi faciliter l'insertion et l'inclusion des personnes privées d'emploi et développer du lien social.

Gennevilliers a vu également l'implantation de Yoola, une agence de voyages destinée aux personnes handicapées proposant des séjours à la carte afin de permettre aux personnes handicapées de partir en individuel. En 2020, l'agence a élargi son offre avec une nouvelle plateforme de locations de vacances.

Ainsi, les personnes handicapées qui souhaitent partir en vacances peuvent trouver une aide précieuse sur le territoire de la commune, tant à la Maison du tourisme avec l'OML (Office municipal des Loisirs) proposant une offre personnalisée à chacun, que par le biais du service Action collectives du CCAS qui permet de concrétiser les projets en levant les obstacles et les freins au départ autant que possible.

3^{ème} partie : Diagnostic handicap 2023 sur le territoire de Gennevilliers

Rappel du Contexte.

Initialement impulsée par les élus et abordée en réunion de pôle solidarités en novembre 2022, la commande avait pour objectif d'exposer les actions réalisées à l'échelle de la ville en matière de Handicap (beaucoup d'actions isolées les unes des autres, mais pas vraiment de politique transversale à proprement parler).

Durant l'été 2023, des étudiants tutorés en Master 2 Etudes du développement – Parcours Développement local nous ont été orientés dans le cadre « d'un travail terrain ».

Celui-ci avait pour objectif d'apporter un regard extérieur sur les actions menées et n'avait pas vocation à se substituer à une étude de territoire que pourrait déployer un cabinet d'évaluation. Cette opportunité de coopération nous a permis de mener une étude, certes circonscrite à des domaines ciblés au regard de l'étendu de la question et du temps imparti, mais avec la volonté d'inscrire dans cette démarche une dimension de consultation des parties prenantes, au premier rang desquelles les habitants et notamment de membres acteurs de la CCA (Commission Communale d'Accessibilité) et de mise en situation.

Ainsi, 4 thématiques ont pu être abordées :

- Accessibilité / voirie
- Logement / Habitat
- · Insertion / emploi
- Sports / Culture / loisirs

Mise en œuvre de la démarche.

Sur le second semestre 2023, le CCAS en étroite collaboration avec la Chargée de mission de l'Évaluation des Politiques Publiques et en partenariat avec L'IEDES (Institut d'études du développement de la Sorbonne) de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et avec l'IRAM (bureau d'études associatif), ont donc amorcé ce diagnostic de territoire sous forme d'entretiens (individuels ou collectifs) participatifs animés par une vingtaine d'étudiants et réunissant des partenaires, des habitants de Gennevilliers et des professionnels de la collectivité.

Ainsi une trentaine d'entretiens, d'exercice d'observations ou d'immersions ont pu être déployés entre Octobre et Décembre 2023 avec à la clef, une restitution marquée par une mobilisation importante des différents acteurs.

Une démarche engagée sous l'angle de l'analyse des « Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces ».

Pour mémoire, les forces et les faiblesses permettent d'identifier les facteurs internes de notre organisation, tandis que les opportunités et les menaces déterminent des facteurs externes.

1. L'accessibilité et la voirie.

L'accessibilité a été abordée en corrélation avec l'offre de service de transport sur le territoire de Gennevilliers mais également en lien avec les questions de voirie et de stationnement.

a. L'offre de service de transport.

Concernant l'offre de service de transport, l'étude valorise une réponse diversifiée des modes de déplacements en direction des publics pouvant rencontrer des freins à la mobilité grâce à l'identification de plateformes multimodales ;

 Tramway T1 (6 stations), le Métro ligne 13 (trois stations) et plus de 15 lignes de bus concernant les transports en commun.

A titre d'exemple, la ligne de bus 235 disposant de stations accessibles, permet de desservir l'artère urbaine de Gennevilliers et d'accéder à d'autres moyens de transports en commun (puisque reliée à des stations de Tramway et de métro) pour se déplacer sur le territoire de Gennevilliers et en dehors de celui-ci...

Pam 92, Gen'Bus ou Sani 92 concernant le transport à la demande.

L'étude confirme la nécessité de poursuivre le travail engagé par les services municipaux avec IDF mobilités concernant l'offre multimodale et plus précisément la mise en conformité de la station de métro Gabriel Péri, non accessible pour les personnes en situation de handicap en l'absence d'ascenseur ou encore la formation des agents des transports en commun quant à l'usage des rampes d'accès sur les bus.

En outre, à l'image de la communauté d'agglomération de Lorient, il ressort l'intérêt de pouvoir inclure les données du schéma directeur d'accessibilité des autorités organisatrices de transports (IDF Mobilités...) dans le Plan d'accessibilité de la voirie et des aménagements publics. Cette démarche favorise une approche locale sur la question des transports et permet à la collectivité concernée de faire remonter les anomalies, dysfonctionnements observés par les habitants. Ce rôle permettrait d'atténuer l'éloignement des institutions centralisées telles que la RATP ou IDF Mobilités, qui témoignent parfois d'une difficulté à assurer l'exercice de compétences locales, telles que le réaménagement des stations ou le dysfonctionnement de certaines installations (signal sonore ; écran...).

D'autres propositions ont pu être énoncées, à savoir, la promotion d'un dispositif sonore indiquant les horaires au sein des stations de transports ou encore l'organisation de marches immersives en direction des habitants pour faciliter la compréhension des difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap et de favoriser la compréhension et l'acceptation du handicap au sens large.

Concernant le transport à la demande, la complémentarité des services devrait être davantage lisible afin de répondre au mieux à la diversité des situations.

Le panel tarifaire de ces services et le manque d'homogénéisation des critères d'accès, qui ne relève pas majoritairement des compétences municipales, peuvent constituer un frein quant à l'accès à ces dispositifs de mobilité.

Il est par ailleurs souligné que le Gen'Bus constitue l'unique service gratuit de transport à la demande, sans restriction sur le type de course. Par conséquent, il peut s'agir du seul transport à la demande accessible pour un public en situation de précarité.

b. Les questions de voirie et de stationnement.

L'étude valorise les réaménagements récents de plusieurs quartiers dont celui du Luth et par conséquent, l'accessibilité d'une partie importante des trottoirs sur la commune.

Un dispositif de boîtiers avec bip sonore a par ailleurs été déployé sur le territoire pour les personnes malvoyantes. Cela leur permet notamment de signaler et d'activer les feux de circulation, et plus largement de faciliter leurs déplacements.

Concernant le stationnement et bien que la ville ait déjà matérialisée 230 places sur l'ensemble du territoire de la commune, certaines pistes d'amélioration ont pu être énoncées.

Les services municipaux déploient le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics dit PAVE conformément à la loi du 11 février 2005.

Ce document permet à la commune de Gennevilliers de programmer les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite, l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement présentes sur le territoire.

Ainsi de nombreux travaux d'aménagement ont été réalisés ces dernières années, cependant, le coût exponentiel de ces travaux limite le champ d'action des collectivités territoriales. En outre, la menace d'une diminution éventuelle des fonds dédiés à l'échelle Nationale constitue un frein supplémentaire au déploiement de ces travaux.

Des pistes d'amélioration ont pu toutefois être énoncées par les usagers et les membres de la CCA présents lors des ateliers :

- Envisager le réaménagement de certains trottoirs, notamment ceux qui sont irréguliers et/ou qui contiennent des pavés.
- Étudier les avantages et inconvénients de la présence des poteaux bas sur les trottoirs ; envisager d'en retirer certains (éventuellement).
- Améliorer la signalisation sonore : améliorer le boîtier avec bip sonore ; installer une signalisation sonore pour indiquer le passage du tramway.
- Améliorer les informations concernant la délimitation des trottoirs avec les pistes cyclables.
- Matérialiser les zones pour signaler les dégâts dans la voirie (plots)
- Lutter contre les incivilités et notamment le stationnement sur les trottoirs ou l'utilisation des stationnements PMR par des personnes non titulaire de la carte mobilité inclusion (CMI).
- Dans la mesure du possible, matérialiser des stationnement PMR à proximité des services essentiels, notamment lors de l'aménagement de nouvelles constructions.

II. L'habitat.

Les aspects étudiés concernant l'habitat portent notamment sur l'accessibilité aux immeubles et aux logements (rampes, ascenseur, ...), mais également sur l'aménagement et l'adaptation des logements et l'accessibilité aux ERP (établissements recevant du public).

Ainsi, la ville de Gennevilliers peut recenser 6 bailleurs sociaux principaux sur sa commune dont Gennevilliers Habitat, bailleur historique et majoritaire, créé par la ville de Gennevilliers en 1950. Premier bailleur social de la Ville, Gennevilliers Habitat gère plus de 8600 logements sociaux, 164 locaux d'activités ainsi que 4273 places de stationnement.

Deux axes de la politique de logement locale sont mis en œuvre, à savoir l'entretien constant du patrimoine pour maintenir la qualité des logements proposés et l'accroissement du patrimoine par la production de logements neufs et diversifiés.

Ainsi, il peut être considéré que pour les constructions récentes de logements, la conformité avec les normes d'accessibilité est respectée.

Gennevilliers Habitat a par ailleurs créé le « Pôle handicap et accessibilité », un service dédié à la question de l'adaptation et à l'accessibilité des logements pour les personnes en situation de handicap, composé de 3 professionnel(le)s qui agissent en complémentarité, à savoir, une assistante sociale, un chargé de travaux accessibilité et une assistante de pôle.

Une équipe spécialisée sur ces questions d'inclusion s'attache à poursuivre l'accompagnement des situations concernées par cette question.

Parmi les 8600 logements il est possible de dénombrer 1 800 logements adaptés et plus de 1 000 adaptations de salles de bain (notamment transformer des douches en place et lieu des baignoires). Dans la mesure des possibilités d'accompagnement, Gennevilliers Habitat propose des adaptations individualisées et tant que faire se peut, une adaptation anticipée des besoins lorsque la situation le permet. Les frais liés aux travaux d'adaptation et d'accessibilité sont entièrement pris en charge par le bailleur. Pour cette raison les contraintes budgétaires limitent leur champ d'action.

L'adaptabilité des logements privés est un sujet un peu plus complexe. Même si les propriétaires qui ne disposent pas de ressources financières suffisantes peuvent faire financer les travaux d'accessibilité et d'adaptation de leur logement privés par les structures comme l'ANAH, la caisse de retraite, la ville de Gennevilliers et le Conseil départemental, la constitution des dossiers peut représenter un frein.

La présence de l'association Soliha sur la commune, premier acteur associatif national de l'habitat privé à vocation sociale, qui apporte son expertise en proposant des solutions d'habitat adaptées aux besoins des PSH peut répondre en partie à cette difficulté. Pour ce faire, Soliha mobilise des professionnels dont la complémentarité facilite l'adaptation du logement. Les usagers peuvent ainsi s'appuyer sur des techniciens du bâti, des ergothérapeutes, des conseillers financiers et administratifs etc., pour accompagner les PSH dans leur projet de travaux d'adaptation, de l'élaboration du projet aux travaux finaux en passant par le financement.

En outre, afin de compléter l'offre résidentielle en direction des PSH, on note la présence de foyers de vie, tel que le Foyer de vie Jean Jaurès appartenant à l'Association Parents d'enfants inadaptés (APEI), peut accueillir 22 personnes et propose un lieu d'hébergement pour les personnes adultes en situation de handicap et en incapacités de travailler. Cet établissement complète les autres types de logement et permet d'héberger des PSH qui n'ont pas ou qui ne peuvent pas accéder à un logement autonome.

L'étude laisse également apparaître l'évolution des réglementations relatives à l'aménagement de l'espace urbain. Celles-ci favorisent l'accessibilité des commerces et des bâtiments pour les personnes en situation de handicap.

Il est fait mention d'une avancée majeure en termes d'accessibilité des commerces. La majorité des commerces étant accessibles aux PSH. Il est constaté que plusieurs bâtiments ont fait l'objet de travaux d'ensemble ou partiels.

Toutefois, malgré ces éléments encourageants et la mobilisation des acteurs du territoire, la marge de progression reste évidente.

La non-accessibilité du patrimoine datant des années 50, 60, 70, 80, pour des personnes à mobilité réduite peut concerner des bâtiments de plus 4 étages, dépourvus d'ascenseurs.

Au regard de la structure architecturale, il est difficile pour les bailleurs d'adapter ces bâtiments. Par exemple, dans le quartier du Fossé de l'Aumône il est impossible d'installer des rampes amovibles ou encore d'ajuster l'utilisation des ascenseurs à demi-étage dans certains bâtiments qui ne sont pas encore rénovés. Ce type d'ascenseur est pratiquement inutilisable pour une personne qui est en perte de mobilité ou qui est en situation de handicap moteur.

Concernant les superficies de certains logements, il est fait état de difficultés pour les PSH de se mouvoir dans leur habitat en raison de la taille de leur fauteuil roulant qui ne peut pas franchir des couloirs ou entrer dans certaines pièces.

La Mairie a très peu de marge de manœuvre pour accompagner les bailleurs privés et ne dispose pas de moyens juridiques pour les contraindre à adapter leurs anciens logements pour les PSH. En effet, il n'y a pas d'obligation réglementaire pour les bailleurs privés d'adapter leurs anciens logements à l'endroit des PSH. De ce fait, l'adaptabilité des logements privés est soumise à la seule volonté de ces derniers.

Dans les faits, il n'est pas rare que les bailleurs privés refusent les travaux d'aménagement des logements, notamment dans le contexte d'inflation actuel. Parfois ils acceptent mais aux frais du locataire, ou encore acceptent et financent mais demandent une remise en état au moment où la personne quitte le logement.

Soulignons également les diminutions des aides de l'Etat pour la construction et la rénovation du logement social. Les bailleurs disposant de moins de ressources se retrouvent à limiter la mise en accessibilité de leurs logements. De la même manière, un propriétaire qui, par exemple, souhaite mettre à jour son système d'ascenseur ne bénéficie pas ou très peu de financement.

Notons que le coût des matériaux est un obstacle à l'accessibilité et à l'adaptation effective des logements pour les PSH. Le temps d'attente pour l'adaptation des logements peut atteindre jusqu'à une année et constituer un frein à la réalisation des travaux.

La sous occupation d'un logement, le refus de laisser un grand logement pour un plus petit logement adapté, la peur de perdre des liens sociaux avec les résidents du quartier, peuvent également constituer un frein quant à l'adaptation de celui-ci.

Le non-recours aux dispositifs est également proportionnel à la méconnaissance des aides auxquelles les PSH peuvent prétendre mais également aux difficultés rencontrées lors de la constitution des dossiers qui peut s'avérer d'une réelle complexité.

Une autre difficulté énoncée concerne le manque de place dans les habitats collectifs par rapport à la demande, notamment dans les foyers tels que le foyer de vie Jean Jaurès.

III. L'insertion et l'emploi.

L'étude révèle une politique volontariste en matière d'insertion, notamment à travers des dispositifs « extra-légaux ».

Ainsi, il est souligné la démarche inclusive des politiques publiques municipales interne et externe. Différents dispositifs locaux tels que la Convention signée avec le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique), favorise le recrutement, l'accompagnement et le maintien dans l'emploi au sein de la collectivité.

La ville de Gennevilliers a par ailleurs engagée la mise en place d'une Charte Ville-Entreprises afin développer son partenariat avec les entreprises privées et ainsi se coordonner avec ces dernières sur la politique d'insertion socioprofessionnelle des personnes en situation de handicap.

Cette Charte Ville-Entreprises représente un fort potentiel pour favoriser l'inclusion et l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap en renforçant les liens entre les acteurs économiques et les habitants, avec la mise en place de différentes initiatives : recrutement de stagiaire, journées de mise en situation au sein d'une entreprise, renforcement des partenariats ESAT-entreprises.

La charte représente par ailleurs une opportunité de renforcer l'interconnaissance entre les dispositifs d'accompagnement et les entreprises.

Le dispositif du PLIE (Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi) et la Mission Locale, offrent par ailleurs de réelles opportunités d'accompagnement, de sensibilisation à la situation des PSH et de renforcement des liens entre les différents acteurs économiques.

Il est important de souligner également un ancrage important des établissements spécialisés (ESAT : Établissement et service d'aide par le travail), sur le territoire de la commune.

Ainsi, Gennevilliers peut compter sur la présence de 2 ESAT sur sa commune ; Les cerisiers et le Bouleau.

Bien que la question de l'insertion et de l'emploi soit une préoccupation de la municipalité, ses leviers d'amélioration sont limités car elle ne porte pas seule cette responsabilité. D'autre acteurs, dont le Département, restent en première ligne dans l'exercice de cette mission.

Le manque de passerelle claire entre le milieu ordinaire et le milieu protégé constitue un axe fort d'amélioration qui relève principalement des orientations nationales.

En outre, une meilleure connaissance des dispositifs existants et une coordination plus étroite entre les différents acteurs (signataires de la charte ville entreprise, mission locale, PLIE, ...) permettrait d'être plus efficient quant à l'accompagnement proposé aux PSH.

Notons également que même si les actions de sensibilisation se développent et se multiplient au sein des entreprises privées et publiques, la sensibilisation à grande échelle reste un enjeu important, afin de créer plus de confiance pour les employé.es, de lutter contre les discriminations structurelles, et notamment de sensibiliser sur les questions de santé mentale ou de handicap psychique.

v. Sport culture et loisirs.

Dans les domaines du sport, de la culture et des loisirs, un grand nombre d'acteurs interviennent sur le territoire de Gennevilliers.

Des initiatives innovantes ont été soulignées telle que le ciné cool (approche multi acteurs). Ainsi, en 2023, 3 séances labellisées ciné cool ont permis d'accueillir 117 cinéphiles dont 45 bénéficiaires du passeport ciné cool. L'objectif d'ouverture des séances au plus grand nombre a donc été atteint. La prise en compte de la question du handicap est très présente au sein du service de l'enfance (3- 12 ans), service par ailleurs très reconnu du fait de la qualité de la réponse apportée aux usagers et notamment une prise en compte importante des très jeunes en situation de handicap. L'étude valorise également une volonté quasi-générale des agents rencontrés d'affronter les défis du handicap et pour ceux qui le nécessitent, de se former si besoin aux questions de handicap.

Des établissements culturels tels que le cinéma municipal, le conservatoire ou encore le théâtre, se sont avérés très aguerris sur le sujet de l'inclusion.

A titre d'exemple, la présence d'une référente handicap au conservatoire, formée sur le sujet, favorise une sensibilisation accrue auprès des professeurs et impulse la mise en place d'une formation en 2024. Cette politique menée depuis 5 à 6 ans a permis de favoriser l'inclusion des PSH dont le nombre a progressé de 5 à une trentaine de personnes grâce à une meilleure détection des situations, la mise en place d'une procédure et d'un parcours personnalisé.

Il est précisé également un accueil facilité et de qualité en raison d'une structure répondant aux normes d'accessibilité.

Autre coopération identifiée au CCAS (centre communal d'action social), par l'intermédiaire de la cellule bien vieillir et mieux vivre son handicap chez soi, et le club des seniors AGIR, qui permettent de développer des actions culturelles et de loisirs en direction des PSH pour les inciter à sortir plus facilement de chez elles et à profiter de diverses activités.

L'étude attire par ailleurs notre attention sur la nécessité de proposer des activités culturelles et sportives destinées aux personnes dans la tranche d'âge de 15-64 ans, et plus particulièrement en direction des enfants.

La coopération entre les acteurs du territoire mériterait d'être développée notamment afin de proposer des actions favorisant l'accessibilité aux activités culturelles et sportives.

Les besoins en moyens humains, matériels, ou en formations, dédiés apparait très fortement.

Des espaces culturels parfois peu accessibles pour les PSH à l'exception du centre principal, la nécessité d'harmoniser les fonctionnements entre les différents services (notamment en direction des plus jeunes) afin de faciliter l'accompagnement ont également été évoqués

Des réflexions à engager quant à la proposition d'activités de substitution et notamment pour les activités sportives.

La question de la communication est également soulignée afin de valoriser l'offre proposée aux PSH.

L'accessibilité semble être insuffisante : certaines infrastructures mériteraient d'être accessible, telle que la salle communale. Des alternatives sont parfois proposées mais ressenties comme « peu correctes », à l'image de certains cinémas qui n'ont pas de places dédiées (les personnes en fauteuil roulant sont obligées de se placer au milieu du couloir).

La question des moyens humains dédiés est récurrente et souligne : la fluctuation du personnel dans certaines structures, les difficultés consécutives de recrutement et de formation.

Enfin, des aspects de récurrence/fréquence des activités et offres : même parmi certains acteurs qui mettent en place des initiatives, comme le Ciné Cool par exemple, la récurrence de ces initiatives est perçue comme faible.

Ainsi, une vigilance est à porter sur certains aspects dont notamment la « non-accessibilité » aux services culturels et sportifs qui provoquent chez certaines personnes un agacement à l'égard notamment de la Mairie. Un fort sentiment d'être esseulé est verbalisé par certains. C'est spécifiquement le cas dans la tranche d'âge 15/64 ans. Aussi, les projets / dispositifs mis en place au cas par cas ou de manière trop isolée risquent de n'avoir qu'un impact réduit.

v. Perspectives de travail : actions de coopérations territoriales et actions de sensibilisations.

- Poursuivre le travail engagé par IDF mobilité concernant l'aménagement de la station de métro Gabriel Péri, ou la mise en place de comités d'usagers.
- Poursuivre et rendre plus efficiente la coordination avec le Département el la MDPH pour une meilleure réponse à l'usager.
- Poursuivre le travail de lutte contre le non-recours aux droits et l'illectronisme.

- Développer et/ou poursuivre des actions de sensibilisation au handicap auprès des plus jeunes (temps périscolaire et scolaire notamment) mais également des habitants lors d'évènements tels quel les Semaines d'Information sur la Santé
- Mentale (SISM) ou la Nuit du handicap.
- Concernant la question de la transversalité des enjeux liés au handicap, le travail de décloisonnement des services municipaux doit se poursuivre autour des réflexions engagées sur les différentes problématiques et s'intégrer dans les procédures.
- Mener une réflexion sur la création d'une instance de concertation facilitant l'accès au logement des personnes en situation de handicap à travers une politique d'attribution différenciée et notamment suite à l'adoption en 2020 de la convention Intercommunale d'Attribution (CIA) par l'Établissement Public Territorial (EPT) de l'intercommunalité Boucle Nord de Seine. Celle-ci a pour but de faciliter l'accès au logement social des publics prioritaires.
- Une attention particulière devra porter sur l'amélioration de la communication et de l'information afin de rendre accessible les aides disponibles en direction des PSH.
 Plusieurs médias peuvent être utilisés à cette fin, comme une rubrique dans Gennevilliers magasine ou sur le site de la ville.
- Afin de remédier à un sentiment de rupture de communication dont ont fait part certaines PSH lors des entretiens, il serait intéressant de réfléchir à un moyen de les contacter plus directement (via différentes structures telles que les associations représentant les PSH) pour mieux comprendre leurs besoins et répondre à leurs demandes mais également créer des espaces de partage et de discussions dans l'esprit de la pair-aidance.
- S'appuyer sur L'Observatoire de l'Habitat pour approfondir le diagnostic qui a été réalisé par les étudiants de l'IEDES et creuser en profondeur les questions de l'accessibilité à l'habitat pour les PSH.
- Créer un espace de discussion centré sur les questions de l'habitat et regroupant tous les acteurs concernés (services de la ville, Gennevilliers Habitat, le CCAS, les copropriétés privées, des associations comme Soliha, des PSH), des réflexions pourraient être menées à ce sujet. Les étudiants proposent que cette instance puisse prendre la forme d'une journée de rencontre avec des interventions sur la réglementation, le témoignage de PSH, l'intervention de SOLIHA pour faire connaître l'association et communiquer des informations sur les procédures pour adapter l'habitat aux PSH (informer sur l'OPAH, opération programmée d'amélioration de l'habitat, qui pourrait accompagner davantage l'adaptation aux handicaps de l'habitat privé).
- Créer des relations partenariales entre acteurs publics/privés, entre entreprises et PSH (notamment à travers l'action « duo en entreprise » qui pourrait être valorisée et renforcée, et potentiellement inclue dans la charte Ville Entreprises comme un objectif).
- Engager une réflexion quant à la création d'un « club RH » associant différents acteurs publics/privés, de plusieurs tailles pour questionner les enjeux liés à l'insertion des personnes handicapées, mais aussi le maintien dans l'emploi, la sensibilisation et la prévention des risques professionnels liés au handicap... Cette initiative pourrait représenter un fort potentiel de sensibilisation et d'évolutions des politiques handicap au sein des entreprises.

- Systématiser la détection sur le modèle du livret proposé par le service de l'enfance, en l'adaptant à la spécificité de chaque structure/service. Généraliser la stratégie communale sur l'inclusion, pour que chaque service/organisme soit sur la même lignée
- Améliorer la coordination à la fois entre les différents services de la mairie et avec les acteurs externes.
- Penser et / ou accompagner les éventuelles nouvelles structures qui seront amenées à être créées ou qui proposeront des initiatives sur la question du handicap, selon les principes de l'inclusion des personnes en situation de handicap.
- Pour les plus jeunes en situation de handicap, engager une concertation et une étude pour identifier leurs attentes spécifiques. A l'issue, la ville de Gennevilliers pourrait développer une stratégie et des actions cohérentes sur leurs attentes, afin de pouvoir proposer davantage d'activités et des activités susceptibles de les intéresser.
- Mettre en valeur, notamment par une meilleure communication, les offres et activités proposées pour les personnes de plus de 15 ans.
- Développer la fréquence des nouvelles initiatives telles que Ciné Cool et diversifier l'offre.
- Profiter de la détection déjà réalisée de certaines difficultés, comme l'accueil des personnes en situation de handicap au sein des concerts du conservatoire, pour réaliser un travail sur l'accessibilité et l'inclusivité au sein d'événements culturels et sportifs de la ville.
- Poursuivre et encourager le développement d'initiatives nouvelles destinées aux personnes en situation de handicap mais aussi aux personnes "valides" pour découvrir les difficultés quotidiennes des PSH: Club de foot-salle propose de mettre en place des créneaux pour l'année 2024, Initiation aux fauteuils roulants, Favoriser l'inclusion (ex : Ciné Cool adapté mais ouvert à tous)
- Organiser des weekends/semaines nature, sport et culture en partenariat avec les ESAT notamment et en y intégrant des éducateurs de la mairie.
- Réajuster à la hausse les effectifs et les formations des éducateurs du club ado pour pouvoir accueillir davantage de personnes en situation de handicap.
- Développer la communication concernant les compétitions et évènements sportifs handisport pour valoriser davantage ces pratiques.
- Profiter de l'engouement des Jeux Olympiques de Paris, et particulièrement les jeux paralympiques, pour capitaliser et développer les activités à destination des personnes en situation de handicap.

Propositions en complément du Diagnostic :

- Engager une réflexion sur un dispositif d'aide au départ en vacances pour les plus jeunes en situation de handicap afin de proposer du répit aux aidants familiaux.
- Travailler sur un guide pratique numérique, en ligne à destination des PSH et des aidants familiaux, qui pourrait être imprimé en édition limité afin de le distribuer dans les accueils de second niveau.

Perspectives de la CCA pour 2024 /2025

Enfance handicap

Le Chargé de mission Handicap, Azeddine BENKHEROUF développe depuis plusieurs années des partenariats avec le service jeunesse pour l'accompagnement à l'inclusion de tous les enfants dans le système éducatif et les activités de loisirs. Des référents Handicap ont été nommés dans pour la prise en compte de ce public dans l'ensemble des activités proposées. La création d'un livret d'accueil pour les enfants est l'objet d'un groupe de travail qui progresse rapidement.

L'achèvement des travaux de la nouvelle résidence dont le rez-de-chaussée et le jardin sont entièrement dédiés à la Maison de l'enfant, structure de la <u>Mutuelle La Mayotte</u> à destination des très jeunes enfants porteurs de handicap sera finalisé en mars 2022.

Mise à jour du guide handicap de Gennevilliers

La réédition du guide datant de 2009, épuisé et dont beaucoup d'informations ne sont plus d'actualité, pose question. Il n'indique pas les lieux ressources, ce qui nécessite un travail important de recueil de données sur l'ensemble du territoire. De plus, le guide des sports de la Ville de Gennevilliers informe déjà sur l'accès aux personnes handicapées. Les informations sont aussi mises à jour régulièrement sur le site Internet de la Ville.

L'accès des personnes handicapées aux services téléphoniques

Ce service va être déployé en mairie pour l'accessibilité de tous les usagers aux services publics. Les habitants pourront passer et recevoir leurs appels téléphoniques en langue des signes française (LSF), en langue française parlée complétée (LPC), en transcription écrite simultanée (sous-titrage), ou dans un mode de communication adapté aux aphasiques en utilisant un smartphone ou une tablette et grâce à l'interface d'un prestataire sélectionné à cet effet.

Habitat Inclusif: Projet d'inclusion des personnes en situation de Handicap.

Annexe

Annexe 1 : Arrêté de nomination des membres de la CCA de décembre 2015



ARRETE MUNICIPAL Portant désignation des membres de la commission communale pour l'accessibilité (CCA)

Le Maire de la Ville de Gennevilliers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2143.3 relatif à la Commission communale pour l'accessibilité dans les communes de plus de 5 000 habitants ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2009, portant création de la Commission Communale d'Accessibilité.

Vu le renouvellement du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020.

ARRETE

Article 1er:

La composition de la Commission Communale pour l'Accessibilité est établie comme suit :

Le Maire, Monsieur Patrice LECLERC, préside la commission.

Pour les institutions :

- Monsieur le Préfet, ou son/sa représentant-e
- Monsieur le Président du Conseil départemental, ou son/sa représentant-e
- Monsieur l'inspecteur d'académie (Education nationale) ou son/sa représentant-e

Pour les associations ou organismes représentant les personnes handicapées :

- Le / la représentant-e de l'association d'amis et parents d'enfants handicapés mentaux (l'APEI de la Boucle de la Seine)
- Le / la représentant-e du Service d'Accompagnement et d'Information pour la Scolarisation des enfants handicapés (SAIS 92)
- Le / la représentant-e du Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile Les Papillons Blancs de la Colline (SESSAD du val d'or)
- Le / la représentant-e de l'Association des Paralysés de France (APF 92)
- Le / la représentant-e de l'association Communiquer et Vivre son Handicap à Gennevilliers (CVHG)
- Le / la représentant-a de l'Association Valentin Haüy (AVH)

Pour les usagers :

- Madame ANNE Simone
- Madame DRECOURT Ghislaine
- Madame GUENIFFEY Robert
- Monsieur LE MINH Chanh

Accusé de réception en préfecture 092-219200367-20210304-AR-CCA-20210308-AR Date de télétransmission : 08/03/2021 Date de réception préfecture : 08/03/2021

- Madame LE MINH Chantal
- Madame BREYNE Alice
- Monsieur DOMMAJEUX Ludovic
- Monsieur RAOUDI Karim
- Madame DJELID Karima
- Madame HAMARD Dominique
- Monsieur CHANABE Michel
- Monsieur RIRI Hamlaoui
- Monsieur BARA Gerard

Pour les acteurs économiques :

Le / la représentant-e de d'Europ Assistance

Pour les organismes de personnes âgées :

- Le / la représentant-e de l'association AGIR
- Le / la représentant-e de la CFDT Retraités Asnières-Gennevilliers-Villeneuve-la-Garenne

Pour les représentants de la commune :

- Monsieur LECLERC Patrice, Maire, Président de la Commission
- Madame FERNANDEZ Maria-Blanca, Conseillère Municipale, déléguée Monsieur BERNIER Christophe, 10ème Adjoint au Maire
- Monsieur GRICHI Mohamed, 2ème Adjoint au Maire
- Madame MASSARD Isabelle, 134ma Adjointe au Maire

Article 2:

Le secrétariat de la commission est assuré par les services de la Ville de Gennevilliers.

Fait à Gennevilliers le 4 mars 2021

LOI Nº 82.213 du 2 MARS 1982 ACTE REÇU PAR LE REPRÉSENTANT
DE L'ÉTAT LE ... 8 pars 2021
BLIÉ LE ... 8 pars 2021
ECUTOIRE LE ... 8 pars 2021 s Maire de Germevilliers

Patrice LECLERC Maire de Gennevilliers

Accusé da réception en préfecture 092-219200367-20210304-AR-CCA-20210308-AR Date de télétransmission : 08/03/2021 Date de réception préfecture : 08/03/2021